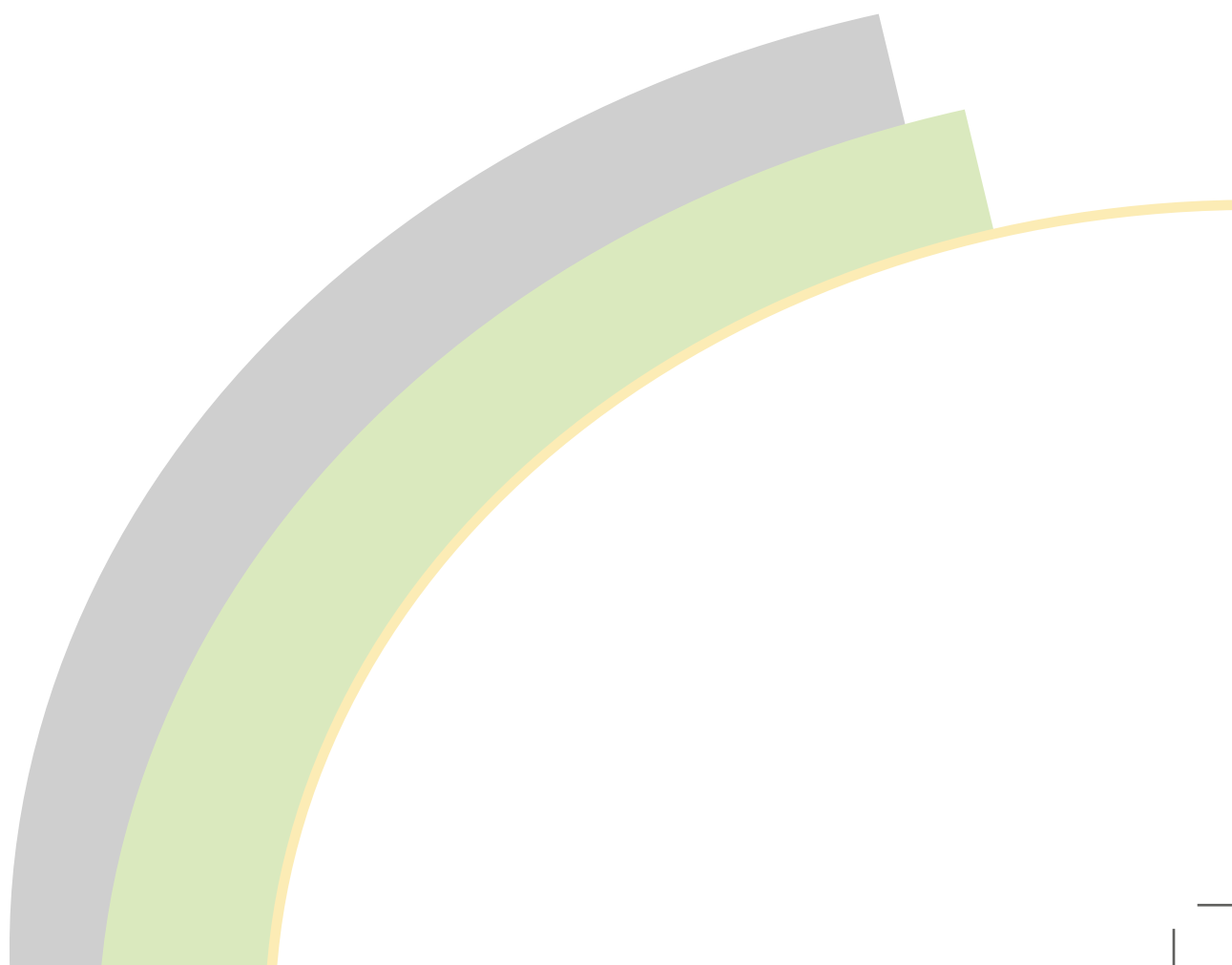




Rapport annuel **2016**

RETRAITE BIEN PRÉPARÉE, AVENIR ASSURÉ !





Sommaire

Le mot du Président	4
Mission et valeurs	5
Gouvernance	6
• Conseil d'administration	7
• Instances de gouvernance	8
• Organigramme	9
• Activité des organes de gouvernance en 2016	10
Faits marquants 2016	13
Gestion de la relation client	16
• Dispositif de la gestion de la relation client	17
• Charte client et engagements de service	18
• Extrait des résultats des enquêtes de satisfaction 2016	20
• Extrait des résultats du baromètre de satisfaction 2016	23
Activité de la CIMR en 2016	25
Résultats de l'exercice 2016	36
• Etats financiers de l'exercice 2016	37
• Bilan actuariel 2016	40
Audit et certifications 2016	45
Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire	53



Mot du président

2016 a été une excellente année pour la CIMR.

En effet, la solidité financière et la pérennité du régime ont été encore une fois confirmées. De nouveaux adhérents, une progression soutenue de la réserve de prévoyance et un excédent d'exploitation en hausse, ont marqué l'exercice écoulé.

Ainsi, l'année 2016 a connu l'arrivée de 625 nouvelles entreprises au profit de 7 648 affiliés, portant l'effectif global des salariés affiliés à la CIMR à 615 934, ce qui représente une hausse de 3,5% par rapport à l'année 2015.

Le nombre des actifs cotisants a également progressé de 4,2%, dépassant l'hypothèse retenue pour l'élaboration du bilan actuariel annuel, qui fixe l'évolution minimale annuelle du nombre d'actifs à 0,5% pour assurer le maintien à long terme de l'équilibre du régime.

Pour ce qui est des retraités, 164 435 personnes ont bénéficié d'une pension de retraite de la part de la CIMR, dont 8 696 nouveaux allocataires.

L'exercice 2016 a été marqué par une progression de la réserve de prévoyance du régime qui est passée de 40 004 millions de Dh à 44 728 millions de Dh.

De même, l'excédent d'exploitation a enregistré une hausse de 16,8%, passant ainsi de 4 043,38 en au titre de l'exercice précédent à 4 723,82 millions de dirhams.

Par ailleurs, l'année 2016 a constitué un tournant de très grande importance pour la vie et l'avenir de la CIMR.

En effet, elle a connu le lancement des travaux de mise en œuvre du projet de transformation du cadre juridique de la caisse pour passer sous le statut d'une société mutuelle de retraite, en se soumettant au contrôle de l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale (ACAPS). Cette autorité, qui va à la fois édicter des règles prudentielles, procéder aux contrôles prévus par la loi, et s'assurer que les engagements de la CIMR sont respectés.

La mise en place d'un nouveau cadre de supervision et contrôle d'une autorité étatique, permettra à la caisse d'une part de consolider son système de gouvernance et d'autre part de renforcer son positionnement en tant que référence de la retraite complémentaire du secteur privé au Maroc.

Cette transformation impliquera de profonds changements dans les statuts et règlement général de retraite. Elle a été décidée dans un esprit d'équité entre les adhérents, affiliés et allocataires de la CIMR, et a été approuvée unanimement par les adhérents lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie à cet effet.

Parmi les changements phares introduits par le nouveau statut de la CIMR, figure notamment l'ouverture du régime aux personnes physiques souhaitant y adhérer à titre individuel, qu'il s'agisse de travailleurs indépendants, de salariés du secteur privé ou public, ou encore de personnes exerçant une profession libérale, et ce à travers le lancement d'une nouvelle offre baptisée « Al Moustakbal individuel ».

Enfin, ces résultats n'auraient pas été possibles sans l'engagement et l'implication des équipes de la CIMR, auxquelles j'adresse mes vives félicitations.



Notre mission

Administrer un régime de retraite complémentaire pérenne, équilibré et solidaire garantissant aux bénéficiaires une pension équitable reposant sur une gestion efficace de qualité et une performance financière optimale.

Nos valeurs

Le repère de base de tout ce que nous entreprenons, la clé de succès de l'engagement moral que nous avons avec nos clients et nos partenaires, et le ciment de la cohésion de nos équipes.

Honnêteté : L'Honnêteté est le principe de base de toutes les actions et relations des collaborateurs vis-à-vis de la CIMR, des affiliés, des adhérents, des fournisseurs et des collègues.

Responsabilité : C'est faire preuve de responsabilité dans l'exécution des fonctions, en les assumant pleinement et en les prenant en charge dans toutes leurs dimensions.

Professionalisme : Être Professionnel, c'est faire preuve, dans l'exécution des fonctions, de compétence, de rigueur, de méthode, d'organisation, de discipline et de réactivité.

Équité : Équité dans la récompense des collaborateurs selon leurs résultats. Équité dans le service apporté aux affiliés, adhérents, retraités et ayant droits.

Servabilité : Serviabiles vis-à-vis des clients internes et externes en faisant preuve de disponibilité, d'écoute, d'amabilité et d'efficacité.

Transparence : La transparence est la base de toutes les relations et des informations communiquées aux tiers, ayants droits, affiliés, adhérents et partenaires de la CIMR.

Esprit d'équipe : L'Esprit d'équipe, c'est partager et promouvoir la solidarité. C'est mettre en œuvre les conditions de réussite du travail en commun et renforcer l'écoute et l'ouverture.

Ces valeurs ont été adoptées par la CIMR afin que l'ensemble des collaborateurs les partagent en interne et avec les partenaires de la caisse, s'en inspirent pour effectuer leurs choix et s'y réfèrent dans l'exécution de leurs fonctions.



GOUVERNANCE

- Conseil d'administration
- Instances de gouvernance
- Organigramme
- Activité des organes de gouvernance en 2016

Conseil d'administration

Président

Khalid CHEDDADI

Vices présidents

Miriam BENSALAH CHAQROUN représentant la CGEM

Abdelhamid ADDOU représentant la RAM

Mohamed EL KETTANI représentant le groupe OGM

Secrétaire

Tarafa MAROUANE représentant la SOMED

Administrateurs

Imad TOUMI représentant MANAGEM

Saïd AHMIDOUCH représentant la CNSS

Mohamed BENCHAABOUN représentant la BCP

Mohamed Hassan BENSALAH représentant la FMSAR

Tajeddine GUENNOUNI représentant MARJANE HOLDING

Marcel COBUZ représentant Lafarge Maroc

Jaouad Cheikh LAHLOU représentant la CGEM

Abdelmjid TAZLAOUI représentant AMETYS

Hassan OURIAGLI représentant la SNI

Commissaires aux Comptes

Fidaroc Grant Thornton

Mazars Audit & Conseil

Actuaire Indépendant

Grant Thornton

Instances de gouvernance

Comité de Pilotage

M. Khalid CHEDDADI Président Directeur Général de la CIMR

M. Jaouad CHEIKH LAHLOU Administrateur de la CIMR, représentant la CGEM

M. Hassan OURIAGLI Administrateur de la CIMR, représentant SNI

M. Tajeddine GUENNOUNI Administrateur de la CIMR, représentant MARJANE HOLDING

Comité d'Audit

M. Tarafa MAROUANE Secrétaire général de la CIMR, représentant de la SOMED

M. Tajeddine GUENNOUNI Administrateur de la CIMR, représentant MARJANE HOLDING

M. Jaouad CHEIKH LAHLOU Administrateur de la CIMR, représentant la CGEM

Comité des Investissements

M. Khalid CHEDDADI Président du Conseil d'Administration de la CIMR

M. Tarafa MAROUANE Secrétaire général de la CIMR, représentant de la SOMED

M. Mohamed BENACHAABOUN Administrateur CIMR, représentant la BCP

M. Mohamed EL KETTANI Administrateur CIMR, représentant ATTIJARIWafa BANK

Comité des Rémunérations et des Nominations

M. Khalid CHEDDADI Président Directeur Général de la CIMR

Mme Miriem BENSALAH CHAQUROUN Vice-président de la CIMR, représentant la CGEM

M. Abdelmjid TAZLAOUI Administrateur de la CIMR, représentant ONAPAR

M. Mohamed EL KETTANI Administrateur CIMR, représentant

Comité de Direction

Khalid CHEDDADI Président Directeur Général

Khadija TASSI Directeur de l'Exploitation

Basma KHAYAT Directeur Commercial

Jaouad LMOURABITI Directeur Etudes, Organisation et Pilotage

Youssef BAZ Directeur des Systèmes d'Information

Nabil AHABCHANE Directeur des Investissements

Rabi ABOUAMAMA Directeur Audit et Contrôle

Hind EL AMRANI Directeur Administratif et Financier

Organigramme



Activité des organes de gouvernance en 2016

Rapport du Comité d'Investissement

Le COMINVEST s'est réuni à trois reprises en 2016 pour suivre les performances et les risques du portefeuille de la CIMR et examiner plusieurs dossiers d'investissement. L'année 2016 s'est révélée d'un excellent cru qui a vu la valeur marché du portefeuille progresser de 44.8 Milliards de DH à 53.5 Milliards DH, enregistrant au passage une performance de 14.3%.

La CIMR continue la convergence vers son allocation stratégique cible (45% actions, 45% obligations, 5% immobilier et 5% infrastructures) sans chercher à vendre sur le marché des actions, en privilégiant plutôt une dilution dans le temps (horizon 2019) de la poche actions par l'injection progressive des excédents financiers dans la poche obligataire.

Evolutions & performances

Le portefeuille de la CIMR a cru de 19,3% en 2016 essentiellement grâce à la bonne performance du marché des actions et des investissements dans la poche obligataire et infrastructures.

Malgré un redimensionnement des fonds Actions (rachat rebasculé vers l'obligataire) en 2016, l'allocation des actifs de la CIMR n'a pas connu de mutation marquée par rapport à l'année précédente, grâce à la performance exceptionnelle du marché Actions.

En effet, le poids de la poche obligataire a baissé de 1.4% par rapport à 2015, tandis que la part Actions a augmenté de 1.8%. La classe Alternatifs est restée quant à elle quasi-stable à 4.4%.

Les principales masses ont connu les performances suivantes :

- Actions en direct : Le portefeuille Actions en direct a connu une année très satisfaisante, réalisant la même performance que son Benchmark, soit +30.46%. Il a profité de sa surpondération sur les valeurs agroalimentaires et cimentières pour porter ses plus-values latentes à 5.6 Milliards DH, soit 44% de sa valeur comptable.
- Fonds dédiés :
 - Obligations : Sur l'année, le résultat consolidé de nos fonds dédiés obligataires s'élève à 5.60% contre une performance de 5.26% pour le benchmark MBI MLT, soit une surperformance de 34 pbs.
 - Actions : Nos fonds dédiés Actions ont réalisé quant à eux une performance consolidée de 39.39% contre 38.51% pour le benchmark MASI RB, en surperformance de 88 pbs.

Opérations

Au cours de l'année 2016, le montant total des achats en direct s'est élevé à 190 MDH, dont près de 113 MDH a concerné la conversion en actions des ORA RISMA et des dividendes d'AUTO HALL.

Monétaire

Nous plaçons la quasi totalité du cash disponible en attente d'être investi dans nos fonds dédiés OCT et monétaires (afin de contrôler les signatures composant le portefeuille et la stratégie du fonds, et dans un souci d'optimisation des frais de gestion).

Nos placements monétaires ont réalisé une performance YTD de 2,63% Vs 2,58% pour le best quartile des fonds monétaires de la place.

Les projets d'investissement

Le COMINVEST a validé les investissements suivants (5.2 Milliards DH):

- Souscription à hauteur de 2.9 Milliards DH dans les fonds dédiés obligataires MLT pour converger vers l'allocation stratégique des actifs.
- Acquisitions de 95 MDH d'actions cotées : 62 MDH de Brasseries du Maroc à 1600 DH / action, conversion des dividendes de Autohall en actions à 92.6 DH/action et participation à l'IPO de Marsa Maroc pour un montant de 14 MDH à 65 dh/action.
- remboursement en actions Risma d'ORA à hauteur de 96 MDH à raison de 100 DH/ action.
- Acquisition indirecte de 500 MDH d'action OCP dans le cadre d'une augmentation de capital du fonds IMC (Infrastructure Maroc Capital) détenu à hauteur de 50% par la CIMR et 50% par l'OCP, ce qui porte le taux de détention des actions de l'OCP à 2.98% du capital
- Acquisition pour 491 MDH représentant 8.32% du capital de Jorf Fertilizer Company (JFC 5) filiale de l'OCP. L'opération s'est faite dans le cadre d'un consortium comprenant Fipar, Saham Assurances, RCAR, RMA, Upline BCP et BMCE CG détenant 40% des actions avec un dividende prioritaire procurant un rendement de 8.5% / an.
- Acquisition de 16.6% du capital de la SOMED au prix 285 MDH suite à la cession par l'Etat de sa participation dans la société.
- Augmentation de capital pour un Montant de 494 MDH de EEM filiale de Nareva pour l'extension de la capacité de production de 300 à 500 MW sur le site d'Aftissat près de Dakhla.

Rapport du Comité d'Audit

Le comité d'audit a tenu durant le premier semestre 2017 deux réunions :

- La première tenue le 05 Janvier 2017 consacrée à l'examen des activités de contrôle de la CIMR : l'audit interne, le risk management, compliance et le contrôle au titre de l'exercice 2016.
- Celle du 06 Mars 2017 a porté sur l'examen des comptes de la CIMR arrêtés au 31 décembre 2016 et le rapport des deux commissaires aux comptes Fidaroc Grant Thornton et Mazars.

Le comité d'audit a traité durant les deux réunions les points suivants :

Dans la réunion du 05 Janvier 2017, dont l'ordre du jour est réservé à l'examen de tout le dispositif du contrôle de la caisse, le comité a examiné les réalisations des activités d'audit interne, risk management, compliance et contrôle au titre de l'année 2016.

Concernant l'activité audit, le comité a examiné les rapports de 17 missions d'audit et de 05 missions de suivi de la mise en œuvre des recommandations. Au niveau de l'activité risk management, le comité a examiné le reporting de tous les risques avec un focus sur les 10 risques retenus comme majeurs ayant un lien direct avec la pérennité du régime, les risques stratégiques et la gestion financière. A ce propos, il a été constaté que l'évolution des risques est globalement maîtrisable dans les niveaux de tolérances définis et qu'aucun risque ne nécessite, dans les circonstances actuelles, une attention particulière ou intervention urgente de la part de la direction générale, le comité d'audit ou le conseil d'administration

En ce qui concerne l'activité compliance, le comité a examiné les résultats du diagnostic réalisé sur le respect de la réglementation au niveau de la caisse avec les pistes d'amélioration à mettre en place. Ensuite, le comité a examiné les résultats de 30 contrôles dans 6 domaines se rapportant au volet comptable et financier et le volet métier. Egalement, le comité a examiné les résultats de l'automatisation de 22 point de maîtrise au niveau du Continuous Control Monitoring. A ce propos, Messieurs les administrateurs ont noté avec satisfaction le niveau des réalisations présentées des quatre activités au titre de l'exercice 2016 et ont validé leurs plans d'actions pour l'année 2017 et ont formulé des recommandations au conseil d'administration pour discussion.

Concernant le comité tenu le 06 mars 2017, l'ordre du jour a porté sur l'examen des comptes de la CIMR arrêtés au 31 décembre 2016 et le rapport des commissaires aux comptes Fidaroc Grant Thornton et Mazars. Après discussion des comptes et examen du rapport des deux CAC, ces deniers ont précisé que les travaux sur le contrôle interne et le contrôle des comptes n'ont pas relevé d'anomalies significatives en valeur et en nombre et de ce fait les comptes de la CIMR au 31 décembre 2016 sont certifiés sans réserve par les deux cabinets.

FAITS MARQUANTS 2016

Février

- Lancement officiel de la stratégie digitale de la CIMR, avec notamment une présence sur les principaux réseaux sociaux.
- Rencontre en la présence de la banque Centrale Populaire avec une délégation représentant l'Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal (I.P.R.E.S), la Caisse de Sécurité Sociale du Sénégal et la Banque Atlantique du Sénégal au siège de la caisse afin de partager les visions et les expériences entre ces différentes institutions.



Mars

- Lancement de la nouvelle version des portails web www.cimr.ma et www.cimrpro.ma
- Lancement d'une campagne d'information incitant les salariés à consulter leurs relevés de points

Avril

- Participation à la rencontre organisée par l'Association Marocaine du Conseil en Recrutement (AMCR) en partenariat avec la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM), sous le thème : « Entreprises familiales et légitimité du management externe ».



Mai

- Lancement d'une campagne de communication commerciale visant à sensibiliser les employeurs et les salariés sur la nécessité de la retraite complémentaire en rappelant les principaux avantages du régime de retraite CIMR.
- Tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire le 24 Mai 2016 afin de présenter l'activité de la CIMR, ses résultats financiers et son bilan actuariel au titre de l'exercice 2015.
- Tenue d'une conférence de presse portant sur les résultats financiers de l'exercice 2015.



Septembre

- Ouverture d'une agence régionale à Casablanca sise au Boulevard Mohamed V, Résidence ACACIA, N°650.

Novembre

- Tenue de l'Assemblée Générale Extraordinaire le 17 Novembre 2016, afin de présenter les nouveaux statuts juridiques de la CIMR suite à sa transformation d'une association à une société mutuelle de retraite.
- Tenue d'une conférence de presse annonçant la transformation de la CIMR d'une association à une société mutuelle de retraite.





- Organisation de l'audit de renouvellement du système management qualité de la CIMR selon la norme ISO 9001, ayant abouti au renouvellement de la certification.



Décembre

- Obtention de l'approbation de l'ACAPS pour la transformation de la CIMR d'une association à une Société Mutuelle de Retraite, ainsi que l'adoption de ses nouveaux statuts et règlement général de retraite.
- Mise en place d'une solution commune centralisée de gestion de contenu sur des écrans d'affichage dynamique au sein des 11 agences régionales de la CIMR



- Lancement d'une campagne de communication commerciale visant à sensibiliser les employeurs du secteur privé à la nécessité de souscrire à une retraite complémentaire auprès de la CIMR, assurant ainsi la protection de l'avenir de leurs collaborateurs, en rappelant les avantages générés par le régime de retraite de la CIMR autant pour les employeurs que pour leurs salariés

GESTION DE LA RELATION CLIENT

- Dispositif de la gestion de la relation client
- Charte client et engagements de service
- Extrait des résultats des enquêtes de satisfaction
- Extrait des résultats du baromètre de satisfaction 2016

Dispositif de la gestion de la relation client

A la CIMR la qualité de service est un des piliers de la satisfaction de sa clientèle, aussi y attache-t-elle une importance particulière et veille à son amélioration continue.

Dans cette optique, une panoplie d'enquêtes est menée régulièrement permettant de mesurer et suivre le niveau de satisfaction de ses clients quant à la qualité du service rendu.

Trimestriellement, le service client de la CIMR mesure la satisfaction des clients à travers des enquêtes à chaud par rapport aux prestations délivrées au niveau des trois points de contact avec la CIMR : les agences centrale et régionales, la plateforme téléphonique et l'agence virtuelle.

Leur résultat est renforcé par deux baromètres, de satisfaction et d'image réalisés tous les deux ans par un cabinet indépendant, mesurant le degré de satisfaction global et détaillé des trois populations de clients de la CIMR (adhérents, affiliés et allocataires) avec comme objectif de dégager des voies de progrès.

Dans son programme de suivi de la qualité de service, le service client inclut également des enquêtes client mystère pour vérifier la qualité de service rendue par rapport à des critères objectifs ainsi que d'autres enquêtes ponctuelles, notamment à l'occasion du lancement d'un nouveau service.

Ces enquêtes sont consolidées par un suivi régulier et une analyse fine des réclamations qui sont considérées comme une source majeure d'amélioration continue.

Les réclamations émises permettent à la caisse de mieux optimiser ses services et son image.



Charte client et engagements de service

Notre charte client

Dans le cadre de l'amélioration de ses prestations et services, la CIMR positionne ses clients au centre de ses préoccupations et formalise son engagement envers eux à travers l'adoption d'une charte client basée sur six axes présentés ci-dessous :

Accessibilité

La CIMR assure à ses clients un accès facile à ses services et met à leur disposition des moyens de contact diversifiés, notamment :

- Des locaux pour visiter la CIMR.
- Des numéros de contact pour répondre aux différentes demandes de ses clients.
- Des contacts pour recevoir les demandes d'informations et réclamations par mail.
- Une adresse postale pour recevoir les différents documents de ses clients.

La CIMR permet également un accès rapide au site et aux téléservices.

Réactivité

La CIMR est réactive vis-à-vis des différentes demandes d'information et réclamations de ses clients, en prenant en charge l'ensemble des demandes après en avoir accusé réception et tout en les informant du délai de traitement et du traitement effectif de leurs demandes et réclamations.

Professionalisme

La CIMR garantit à ses clients un accompagnement dans l'utilisation des prestations dématérialisées, un accueil agréable et un service de qualité conforme aux meilleurs standards, développe leur autonomie dans la consultation et la gestion de leurs opérations via la mise en place d'une panoplie de téléservices et respecte les normes de qualité dans l'exercice de son métier.

Sécurité

Afin de vérifier la sécurité, la qualité et la conformité de ses prestations, la CIMR développe régulièrement son système de veille et son dispositif d'audit et de contrôle interne, tout en veillant à la fiabilité et sécurité des traitements et au respect de la confidentialité des données et informations de ses clients conformément à la législation relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Transparence

Pour une meilleure transparence envers ses clients, la CIMR affiche clairement sa vision et sa stratégie ainsi que ses objectifs et réalisations, communique régulièrement ses différents résultats financiers et rapports d'activité ainsi que les résolutions des assemblées générales.

Ecoute

La CIMR est toujours à l'écoute des besoins de ses clients et disponible en permanence pour répondre à toutes leurs sollicitations, elle anticipe également en continu leurs attentes et adapte ses services et prestations afin de les satisfaire.

Nos engagements de service

Pour mieux servir ses clients, la CIMR a également défini des normes qu'elle s'engage à respecter au quotidien, susceptibles de lui permettre de leur livrer des prestations au diapason de vos attentes.

Nos engagements envers nos allocataires :

1. Transfert des pensions aux banques le premier jour de chaque mois.
2. Paiement de la première pension dans un délai de 4 jours ouvrés après activation de la carte RAHATI.
3. Transfert aux banques de la pension révisée le premier jour du mois suivant un règlement de l'adhérent effectué avant le 20 du mois en cours.
4. Prise en compte d'un changement de mode de paiement ou de coordonnées bancaires lors du règlement suivant pour une demande formulée avant le 15 du mois en cours.
5. Réalisation d'un changement d'adresse ou de situation familiale dans un délai de 3 jours ouvrés après réception de la demande au niveau du siège.
6. Mise à disposition des attestations de pension pour usage fiscal au plus tard le 05 Janvier de chaque année.
7. Analyse et réponse aux réclamations dans un délai de 4 jours ouvrés excepté celles relatives aux pensions virées sur des comptes bancaires hors Maroc.
8. Réponse aux demandes d'informations reçues par e-mail dans un délai de 2 jours ouvrés.

Nos engagements envers nos affiliés :

1. Mise à jour des informations dans un délai de 7 jours ouvrés après réception du dossier complet au niveau du siège.
2. Traitement des demandes d'abonnement au site dans un délai de 3 jours ouvrés.
3. Mise à jour du relevé de points dans un délai de 4 jours ouvrés après confirmation par la banque de l'encaissement couvrant l'échéance concernée.
4. Traitement d'une demande d'achat de points dans un délai de 8 jours ouvrés après réception d'un règlement identifié.
5. Analyse et réponse aux réclamations dans un délai de 4 jours ouvrés.
6. Réponse aux e-mails dans un délai de 4 jours ouvrés.

Nos engagements envers nos adhérents :

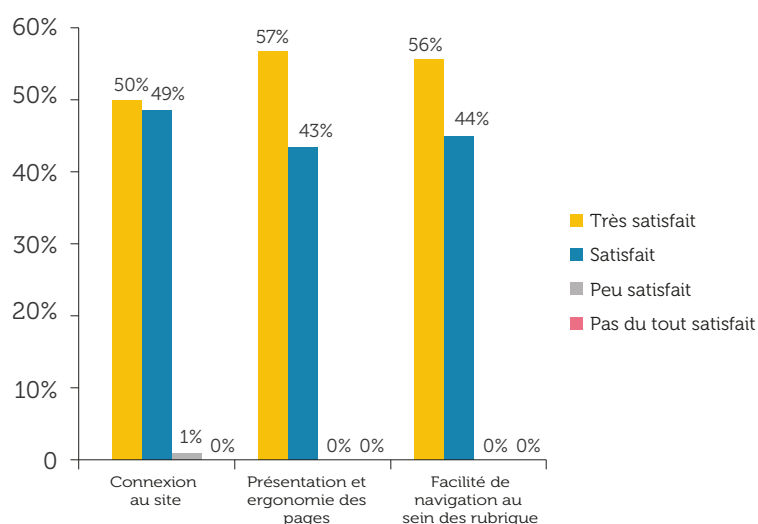
1. Validation des demandes d'abonnement aux téléservices dans un délai de 4 jours ouvrés après réception du dossier complet au niveau du siège.
2. Traitement des déclarations de salaires dans un délai de 2 jours ouvrés.
3. Traitement des rappels dans un délai de 4 jours ouvrés après réception de la demande.
4. Traitement des annulations dans un délai de 4 jours ouvrés.
5. Mise à jour du compte adhérent dans un délai de 3 jours ouvrés après réception de la déclaration ou confirmation du règlement par la banque.
6. Traitement des demandes d'adhésion dans un délai de 5 jours ouvrés.
7. Traitement des demandes d'extension d'adhésion dans un délai de 5 jours ouvrés.
8. Traitement d'une demande de changement de taux dans un délai de 5 jours ouvrés.
9. Traitement d'une demande de souscription aux options « Moubakkir » et « Mousabbak » dans un délai de 5 jours ouvrés.
10. Analyse et réponse aux réclamations dans un délai de 4 jours ouvrés.
11. Réponse aux emails dans un délai de 4 jours ouvrés.

Extrait des résultats de l'enquête de satisfaction sur le Service E-liquidation – 2016

Dans le cadre de l'évaluation de la satisfaction client par rapport aux téléservices mis en place par la CIMR, une enquête à chaud a été menée par le Service Relation Client au titre de l'année 2016 auprès des adhérents de la caisse afin de mesurer leur taux de satisfaction et recueillir leurs besoins et attentes concernant le téléservice e-liquidation, dont nous vous livrons ci-après un extrait des résultats.

Evaluation de l'utilisation du téléservice E-liquidation

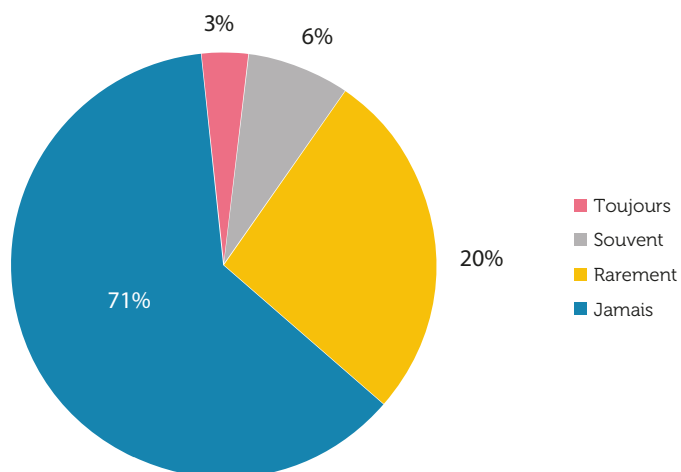
Évaluez le téléservice à travers les critères suivants :



- 99% des répondants affirment que la connexion au site est satisfaisante contre une personne qui l'estime moyenne.
- 100% des répondants jugent la présentation et l'ergonomie des pages du télé-service satisfaisantes.
- 100% des sondés témoignent de la facilité de navigation au sein des rubriques

Blocage du télé-service

Rencontrez-vous des blocages lors de l'utilisation du télé-service ?



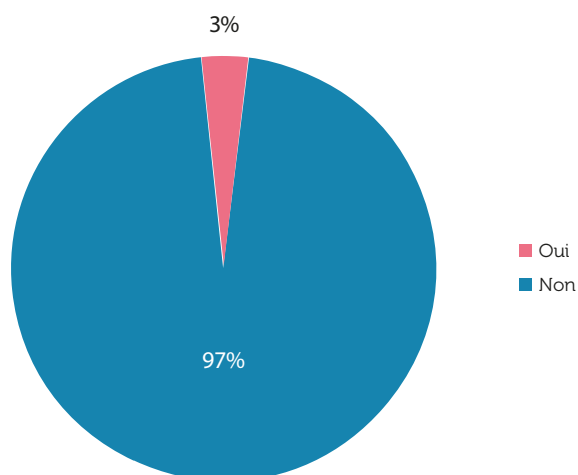
71% des interviewés affirment qu'ils n'ont jamais rencontré de problème d'accès au service de liquidation en ligne, suivis de 20% qui témoignent de rares blocages. Par ailleurs, 9% estiment qu'ils rencontrent souvent voire toujours des blocages lors de l'utilisation du service E-liquidation.

Les blocages rencontrés étaient au niveau :

- Du site en général ;
- De la validation de la demande ;
- De la saisie des informations ;

Prise en charge de la demande de modification ou d'annulation d'une liquidation

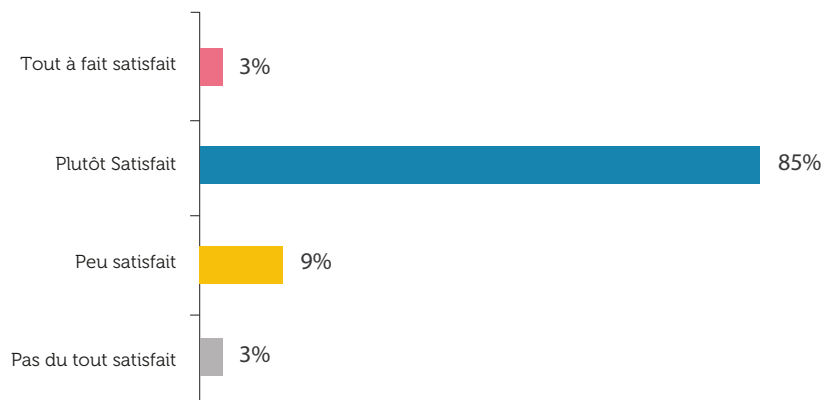
Êtes-vous satisfait de la prise en charge des modifications ou d'annulation?



97% des clients expriment leur satisfaction concernant la prise en charge des modifications ou d'annulation d'une liquidation contre 3% qui n'en sont pas satisfaits à cause d'un retard de validation de leur demande.

Délai de traitement du redressement

Etes-vous satisfait du délai de traitement du redressement ?

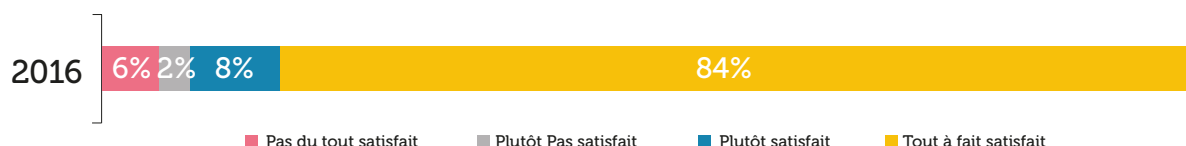


88% des utilisateurs se déclarent satisfaits du délai de traitement de leur demande de redressement, contre 2% seulement qui le trouve insatisfaisant.

Extrait des résultats du baromètre de satisfaction 2016

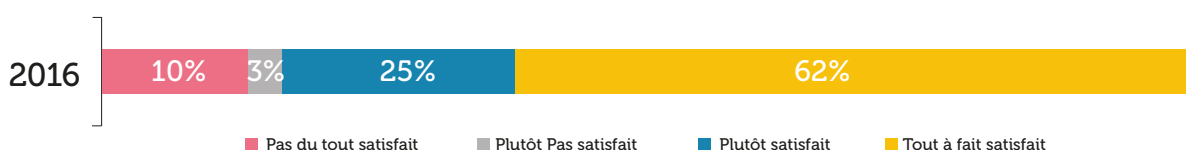
Cible allocataires

Satisfaction vis-à-vis de l'accueil en agence



Selon les résultats du baromètre de satisfaction, 92% des allocataires de la CIMR témoignent de leur satisfaction vis-à-vis de l'accueil en agence.

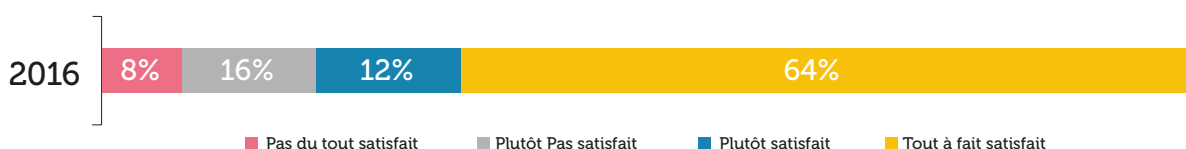
Satisfaction vis-à-vis de la relation client



87% des allocataires trouvent que la gestion de la relation client de la CIMR est satisfaisante.

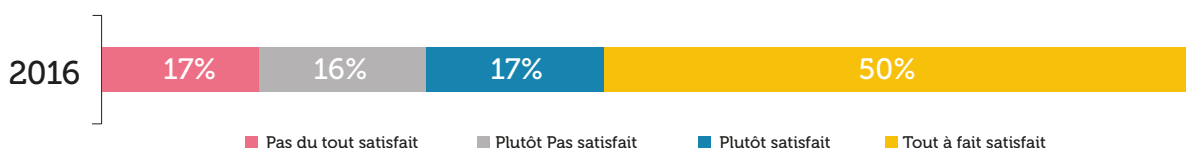
Cible affiliés

Satisfaction vis-à-vis de l'accueil téléphonique



76% des salariés affiliés sont satisfaits de l'accueil téléphonique de la CIMR.

Satisfaction vis-à-vis du traitement des réclamations



Selon les résultats du baromètre de satisfaction, 67% des salariés affiliés attestent de l'efficacité du traitement des réclamations.

Cible adhérents

Satisfaction du contact avec l'agence virtuelle



81% des adhérents de la CIMR trouvent le contact avec l'agence virtuelle satisfaisant.

Satisfaction vis-à-vis du site internet



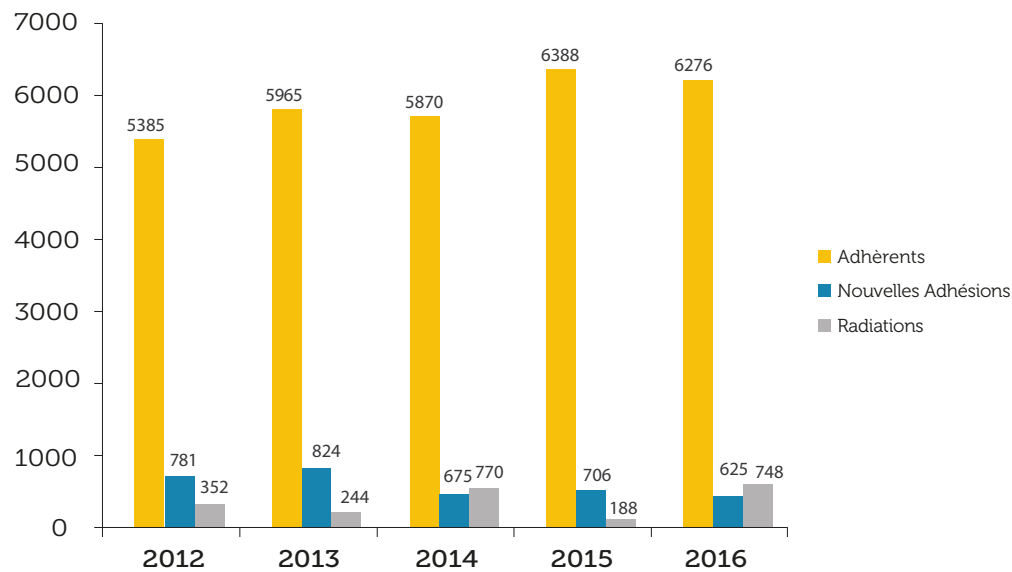
88% des adhérents de la CIMR sont globalement satisfaits du site internet.



ACTIVITE DE LA CIMR EN 2016

Les adhérents de la CIMR

Evolution des adhérents

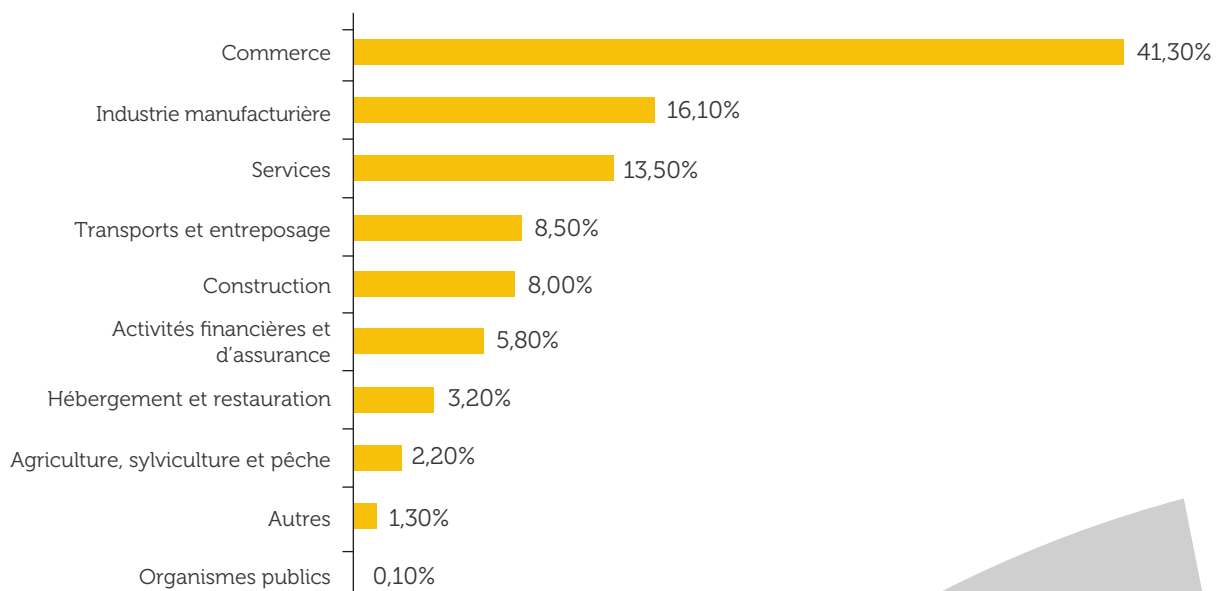


Au titre de l'exercice 2016, le nombre des entreprises adhérentes à la CIMR s'est élevé à 6276.

748 entreprises radiées donnant lieu à un montant de 831 367 229,53 DH au titre des indemnités de radiation.

625 nouvelles adhésions.

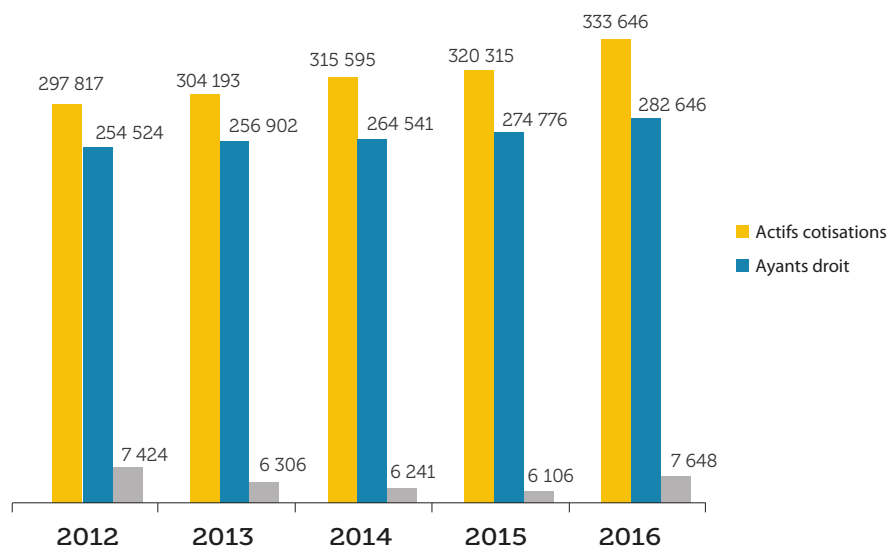
Répartition des adhérents par secteur d'activité



L'analyse de la répartition des adhérents par secteur d'activité fait ressortir que le secteur commercial se positionne en tête du classement avec 41,30%, suivi du secteur des industries manufacturières avec 16,10%.

Les affiliés de la CIMR

Evolution des affiliés

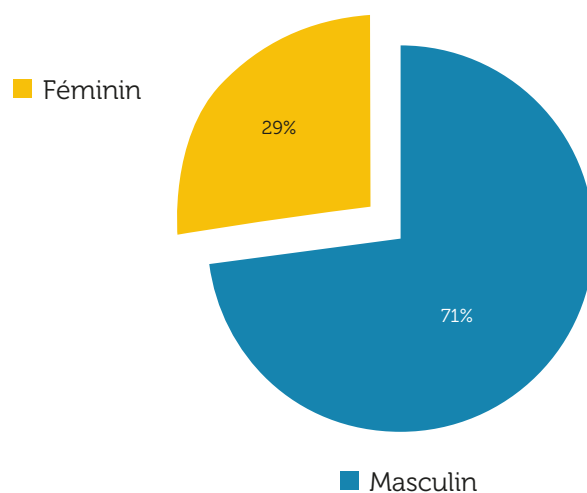


Au titre de l'exercice 2016, le nombre des affiliés s'est établi à 615 934 salariés affiliés répartis comme suit :

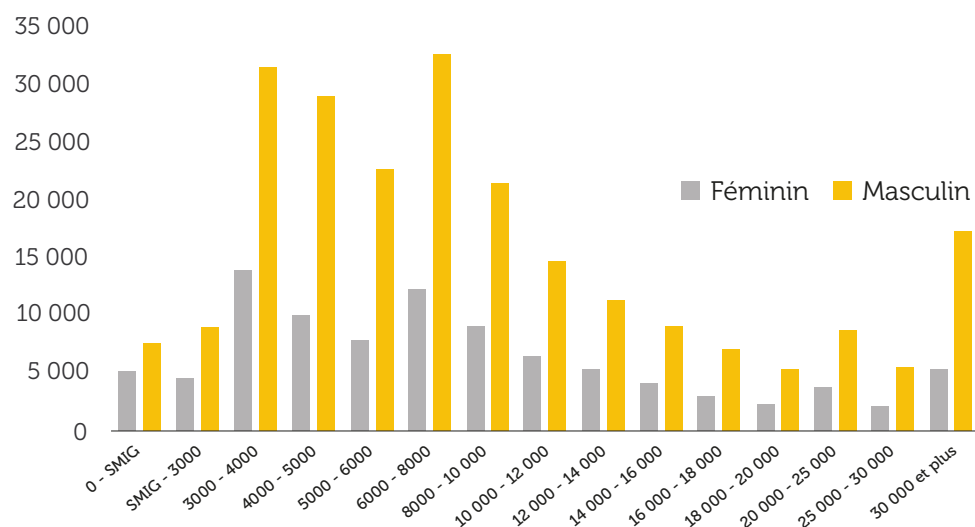
- 333 646 actifs cotisants
- 282 288 ayants droit

Dont 7 648 nouveaux affiliés

Répartition des actifs cotisants par sexe

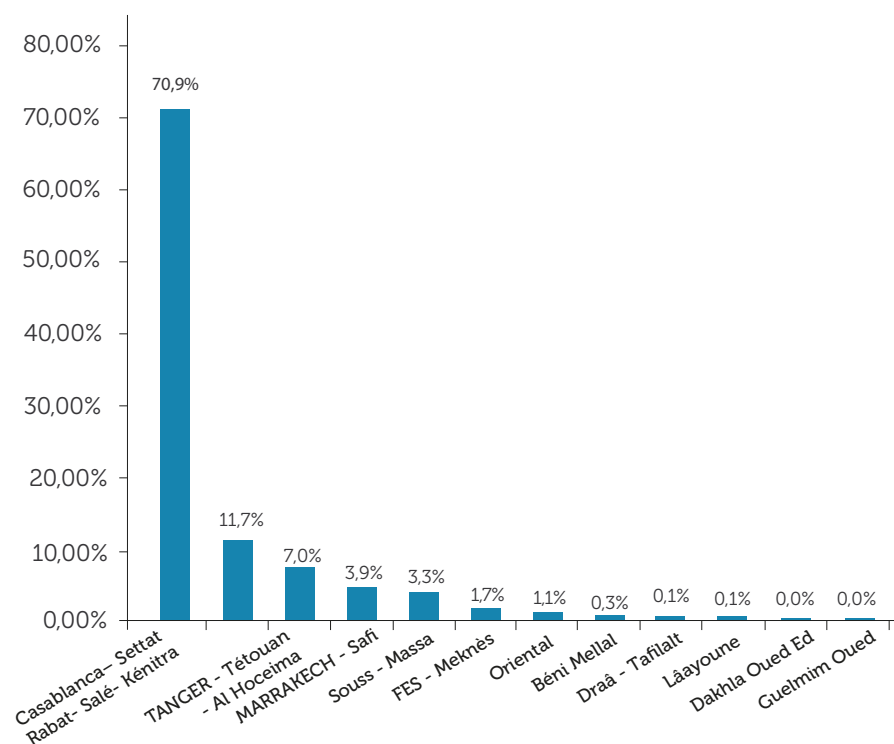


Actifs cotisants par tranche de salaire mensuel



12,8% des femmes et 13,9% des hommes perçoivent un salaire mensuel compris entre 6 000 et 8 000 DH. Globalement, environ 96% de la population des actifs cotisants perçoit un salaire mensuel supérieur au SMIG.

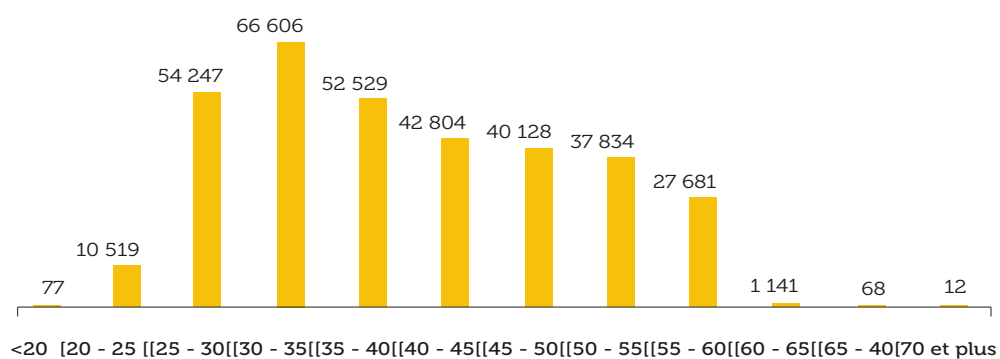
Répartition des actifs cotisants par ville



Environ 90% des actifs cotisants de la CIMR résident dans les régions de :

- Casablanca – Settat (70,9%)
- Rabat – Salé – Kenitra (11,7%)
- Tanger – Tétouan – Al Hoceima (7,0%)

Répartition des affiliés par tranche d'âge

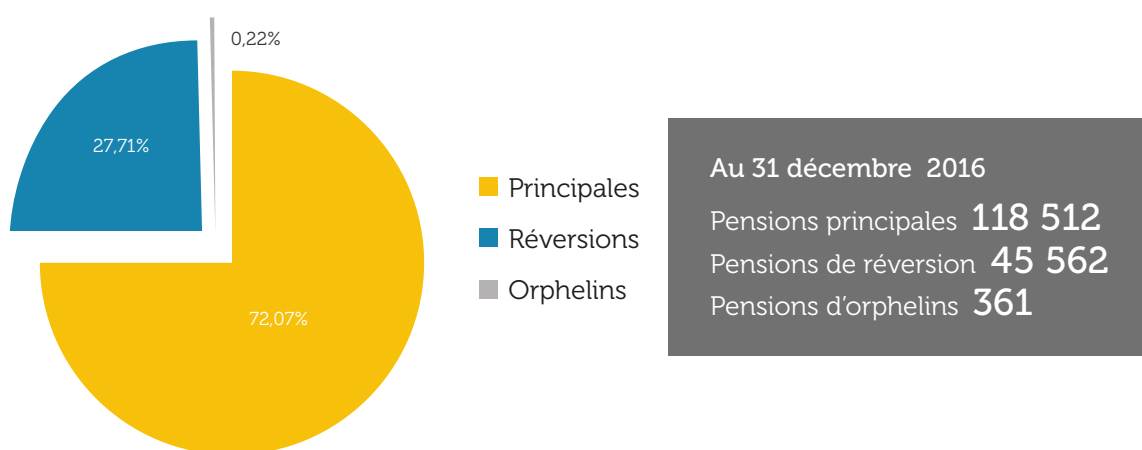
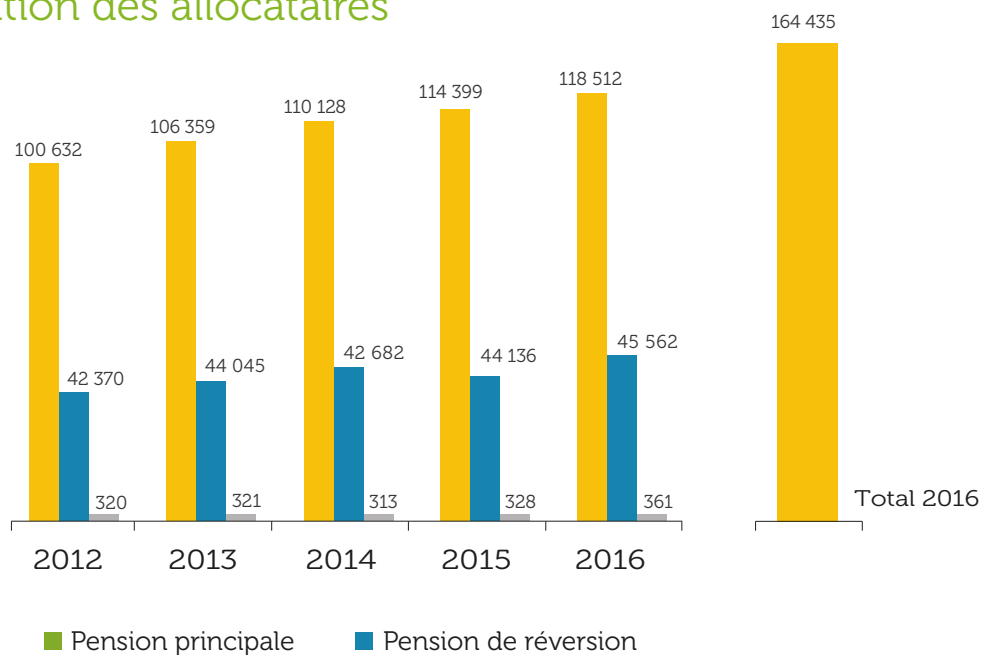


- En 2016, 55,1% des actifs cotisants sont âgés de moins de 40 ans.
- L'âge moyen des actifs cotisants s'établit à 39,2 ans.

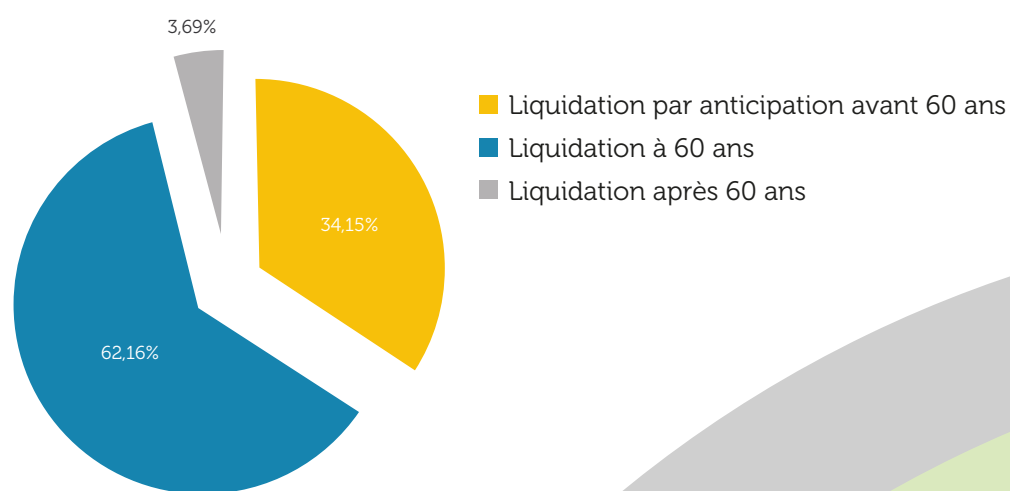


Les allocataires de la CIMR

Evolution des allocataires

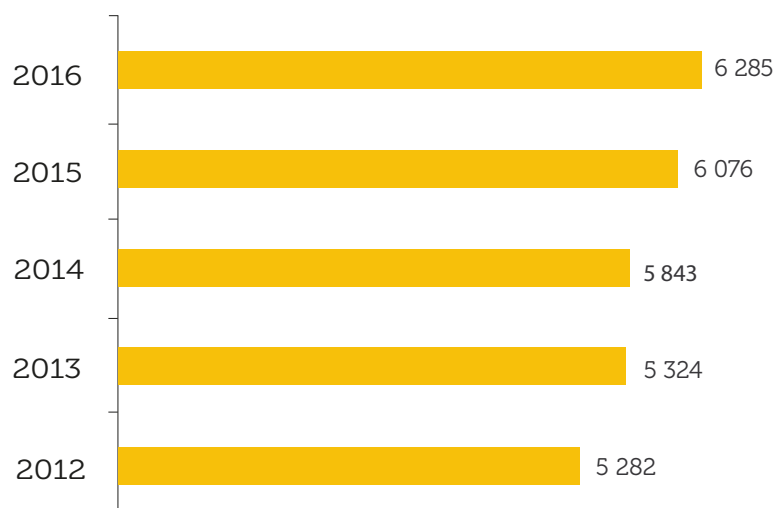


Répartition des allocataires par âge de liquidation



Contributions

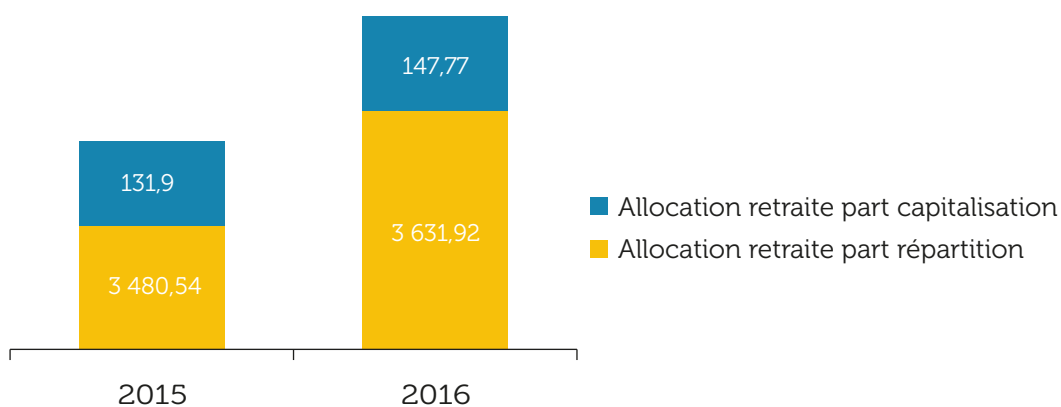
Evolution des contributions de retraite en millions de Dh



Au titre de l'exercice 2016, le total des contributions globales (part patronale, part salariale et cotisations des adhérents) est passé de **6 076** millions de dirhams en 2015 à **6 285** millions de dirhams en enregistrant ainsi une augmentation de **3,44%**.

Prestations

Evolution des pensions servies en Mdh



Les allocations versées ou dues au titre de l'exercice 2016 se sont élevées à **3 779,69** millions de dirhams contre 3 612,44 millions de Dh en 2015, enregistrant ainsi une hausse de **4,63%**.

Les paramètres du régime de la CIMR en 2016

SALAIRE DE REFERENCE

En vertu des dispositions de l'article 6 du Règlement Intérieur, le salaire de référence a évolué de 3,96% pour passer de 23,06 en 2015 à 23,97 en 2016.

VALEUR DU POINT A LA LIQUIDATION

Conformément aux dispositions de l'article 13 du Règlement Intérieur, la valeur du point à la liquidation a évolué de 1,9% pour passer de 14,12 en 2015 à 14,39 en 2016.

VALEUR DU POINT EN SERVICE

Le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 20 avril 2016, après examen du bilan actuariel de l'exercice 2015, a décidé de faire évoluer la valeur du point en service de 1,25%, pour passer de 12,20 en 2015 à 12,35 en 2016.

REVALORISATION DE L'OPTION CAPITAL

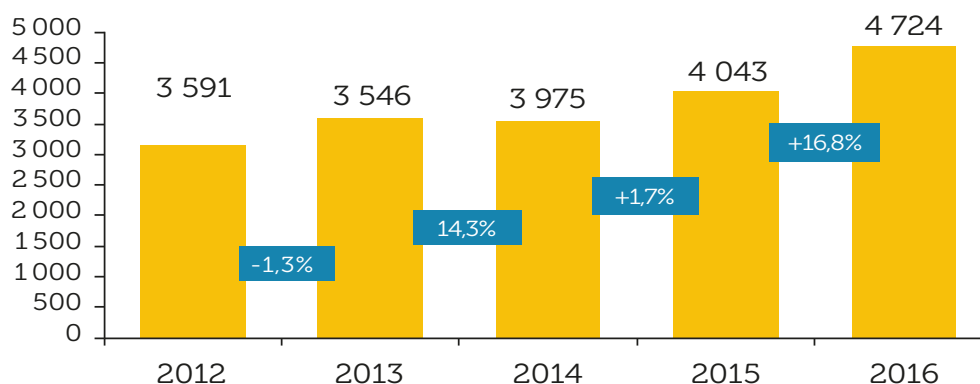
Le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 20 avril 2016, après examen du bilan actuariel de l'exercice 2015, a décidé de maintenir les taux de rendement et de revalorisation à appliquer à l'Option Capital pour l'exercice 2016, aux niveaux fixés en 2015:

- Taux de rendement : 3,25%
- Taux de revalorisation : 0,25%



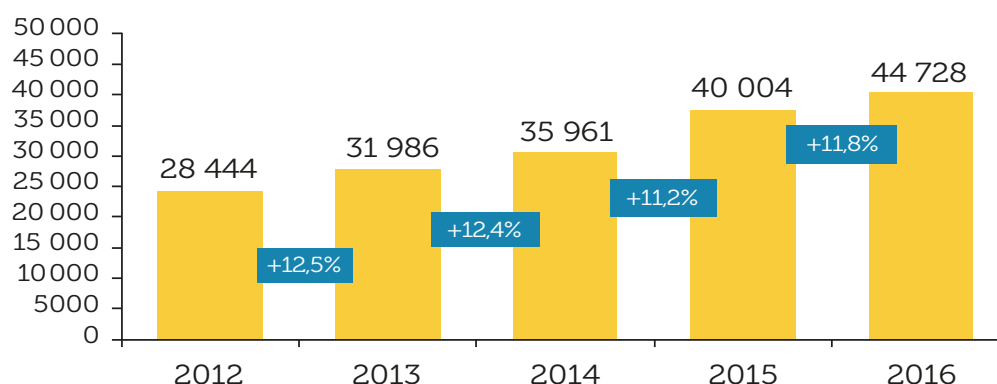
La réserve de prévoyance

Evolution de la dotation à la réserve de prévoyance, en million de DH



Au titre de l'exercice **2016**, la CIMR a noté un excédent d'exploitation s'élevant à **4 724** millions de Dh, marquant une progression de **16,8%**.

Evolution de la réserve de prévoyance, en million de DH



Conformément aux dispositions statutaires, la réserve de prévoyance a été affectée pour le montant total de l'excédent d'exploitation. Elle est passée de **40 004** millions de Dh à **44 728** millions de Dh, représentant une progression de **11,8%**.

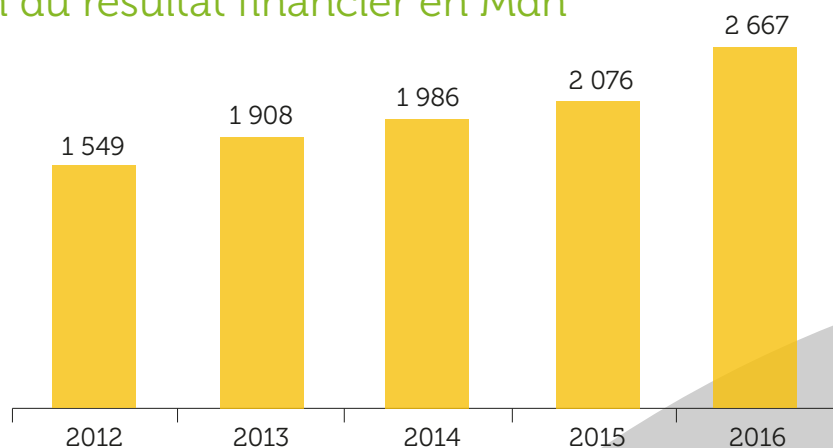
Les revenus financiers

Au 31 Décembre 2016, les revenus de valeurs mobilières de placements, augmentés des plus-values réalisées, comptabilisés au cours de l'exercice, se sont établis à 3 388,59 millions de Dh contre 2 765,84 Millions de Dh en 2015.

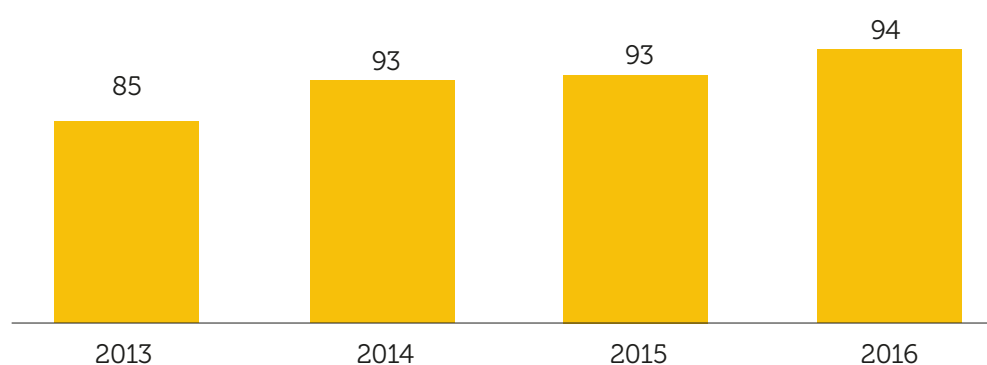
	2016	2015	Variation
PRODUITS DES PLACEMENTS	3 388,59	2 765,84	22,5%
Revenus de valeurs mobilières	923,34	700,13	31,9%
Profit sur réalisation valeurs mobilières	2 313,70	1 615,86	43,2%
Gains de change	0,27	0,45	-40,0%
Intérêts et autres produits de placements	36,90	119,47	-69,1%
Reprise sur charges de placements	114,38	329,92	-65,3%
CHARGES DES PLACEMENTS	721,56	690,07	4,6%
Droits de garde sur titres	4,12	4,23	-2,4%
Frais sur opérations sur titres	18,76	15,40	21,8%
Pertes de change	0,15	1,21	-87,3%
Pertes sur réalisation de valeur mobilière	309,15	390,42	-20,8%
Frais de gestion du patrimoine immobilier	0,16	0,26	-39,2%
Retenues à la source	15,35	8,00	91,9%
Dotations sur placements	373,86	270,56	38,2%
RESULTAT FINANCIER	2 667,03	2 075,76	28,5%

Globalement, les produits du patrimoine et plus-values, nets des charges, des pertes et des dotations et reprises sur provisions pour dépréciation de titres, sont passés de **2 075,8** millions de Dh en 2015 à **2 667,03** millions de Dh en 2016, soit une hausse de **28,5%**.

Evolution du résultat financier en Mdh



Les frais de gestion



Le total des frais généraux hors DEA et charges exceptionnelles s'est établi à **94 millions** de Dh en 2016.



RESULTATS DE L'EXERCICE 2016

- Etats financiers de l'exercice 2016
- Bilan actuariel 2016

Etats financiers de l'exercice 2016

Bilan au 31 Décembre 2016

ACTIF

ACTIF	Exercice 31/12/2016			Exercice
	Brut	Amort	Net	31/12/2015
ACTIF IMMOBILISE	43 972 667 743	712 853 090	43 259 814 653	38 513 668 881
IMMOBILISATIONS EN NON-VALEURS	4 017 671	825 126	3 192 545	1 310 874
Frais préliminaires				
Charges à répartir sur plusieurs exercices	4 017 671	825 126	3 192 545	1 310 874
Primes de remboursement des obligations				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	17 390 682	10 530 150	6 860 532	6 373 518
Immobilisations en recherche et développement				
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	17 390 682	10 530 150	6 860 532	6 373 518
Fond commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	286 096 718	113 866 433	172 230 285	180 013 288
Terrains	15 585 000		15 585 000	15 585 000
Constructions	170 837 685	65 703 566	105 134 118	110 606 573
Installations techniques, matériel et outillage	2 606 320	2 202 553	403 767	664 400
Matériel de transport	-	-	-	-
Mobilier, matériel de bureau, aménagements divers	48 966 330	44 221 653	4 744 677	5 798 199
Autres immobilisations corporelles	2 196 401	1 738 661	457 740	781 045
Immobilisations corporelles en cours	45 904 982		45 904 982	46 578 071
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	43 665 162 671	587 631 380	43 077 531 292	38 325 971 200
Prêts immobilisés	14 962 210		14 962 210	14 368 759
Autres créances financières	626 093 137	126 593 258	499 499 879	656 471 843
Titres immobilisés	22 599 153 403	421 326 972	22 177 826 431	19 249 888 495
Placements immobiliers	154 269 571	39 711 150	114 558 421	165 517 471
Dépôt en comptes indisponibles	-		-	-
Autres placements immobilisés	20 270 684 350		20 270 684 350	18 239 724 633
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF	-		-	-
Diminution des créances immobilisées et des placements			-	-
Augmentation des dettes de financement				
ACTIF CIRCULANT (hors trésorerie)	4 424 068 707	2 376 130 382	2 047 938 325	2 009 339 511
Assurés, pensions et comptes rattachés	151 563 513	62 803 418	88 760 095	121 481 142
Cotisations, adhérents, contribuant et comptes rattachés	2 340 605 959	468 072 358	1 872 533 601	1 786 598 844
Stocks			-	-
Fournisseurs débiteurs	5 477 796		5 477 796	6 244 599
Personnel débiteur	287 312		287 312	261 086
État débiteur	-		-	-
Autres débiteurs	7 476 424	5 232 398	2 244 025	2 007 549
Comptes de régularisation - actif	1 918 657 703	1 840 022 208	78 635 495	92 746 291
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT	-	-	-	-
Titres et valeurs de placement				
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (éléments circulants)				
TRESORERIE - ACTIF	23 798 144	-	23 798 144	67 810 910
Chèque et valeurs à encaisser				
Banques, TGR, C.C.P.	23 770 546	-	23 770 546	67 799 456
Caisses, régies d'avances et accréditifs	27 598		27 598	11 454
TOTAL	48 420 534 593	3 088 983 472	45 331 551 121	40 590 819 302

Bilan au 31 Décembre 2016

PASSIF

PASSIF	Exercice 31/12/2016	Exercice 31/12/2015
FINANCEMENT PERMANENT	44 732 041 424	40 008 470 347
RÉSERVES DE PRÉVOYANCE	44 728 243 053	40 004 419 408
Réserves exercices précédents	40 004 419 408	35 961 041 680
Réserve de l'exercice	4 723 823 645	4 043 377 728
RESERVES POUR FLUCTUATION PORTEFEUILLE	-	-
Réserves exercices précédents		
Réserve de l'exercice		
CAPITAUX PROPRES ASSIMILES	-	-
Subvention d'investissements		
Provisions réglementées		
DETTES DE FINANCEMENT	-	-
Emprunts obligataires		
Autres dettes de financement		
PROVISION DURABLES POUR RISQUE ET CHARGES	3 798 371	4 050 939
Provision pour risque	3 798 371	4 050 939
Provision pour charges		
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF	-	-
Augmentation des créances immobilisées et des placements		
Diminution des dettes de financement et des provisions		
PASSIF CIRCULANT (hors trésorerie)	581 887 888	578 923 673
DETTES DE PASSIF CIRCULANT	581 887 888	578 923 673
Assurés, pensionnés et comptes rattachés	516 571 141	485 728 594
*Allocations Échues non Payées	516 571 141	485 728 594
*Chèques Remboursement de cotisations salariales		
Cotisants et contribuants créditeurs	7 361 768	9 214 445
Retenues sur pensions		
Fournisseurs et comptes rattachés	22 884 744	49 029 656
Personnel créditeur	139 623	146 758
Organismes sociaux créditeurs	1 522 379	1 247 394
Etat créditeur	16 872 661	15 663 402
Comptes d'associés créditeurs		
Autres créanciers	5 618 592	5 998 177
Comptes de régularisation - passif	10 916 981	11 895 247
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES		
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (ELEMENTS CIRCULANTS)		
TRESORERIE	17 621 809	3 425 282
TRESORERIE - PASSIF	17 621 809	3 425 282
Crédits d'escompte		
Crédits de trésorerie		
BANQUES	17 621 809	3 425 282
TOTAL	45 331 551 121	40 590 819 302

Compte de produits et charges au 31 Décembre 2016

LIBELLÉ	OPÉRATION			Totaux de l'exercice Exercice 31/12/2015 3=1+2
	Propres à l'exercice 1	Concernant les exercices précédents 2	Totaux de l'exercice Exercice 31/12/2016 3=1+2	
1 COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS	7 719 092 862		7 719 092 862	6 776 709 201
Cotisations Adhérents	2 902 510		2 902 510	2 774 001
Cotisations de retraite	6 285 858 645		6 285 858 645	6 076 386 419
• Contributions, Part patronale	3 553 042 234		3 553 042 234	3 432 473 687
• Contributions, Part salariale	2 732 816 411		2 732 816 411	2 643 912 732
Contributions spéciales	283 007 380		283 007 380	271 978 553
• Suprimes & Rachats services passés	120 310 359		120 310 359	124 087 262
• Contributions Assurances	9 152 324		9 152 324	12 514 236
• Rentes de capitalisation	153 544 697		153 544 697	135 377 055
Autres Produits d'exploitation,	873 528 342		873 528 342	130 475 245
• Indemnités de radiation	831 367 230		831 367 230	79 467 314
• Intérêts de Retard Adhérents	42 161 112		42 161 112	51 007 931
Reprises d'exploitation, transferts de charges	273 795 985		273 795 985	295 094 983
2 PRESENTATION ET FRAIS	5 516 560 604		5 516 560 604	4 716 501 458
Présentation de retraite	4 534 011 348		4 534 011 348	4 308 070 708
• Allocations retraites, part répartition	3 631 925 093		3 631 925 093	3 480 541 304
• Allocations retraites, part capitalisation	147 771 916		147 771 916	131 900 637
• Option en capital	553 059 009		553 059 009	527 690 196
• Remboursements de Cotisations Salariales	177 013 026		177 013 026	144 554 749
• Allocations Option de Rachat	24 242 303		24 242 303	23 383 822
Dotations d'exploitation	982 549 257		982 549 257	408 430 751
• Dotations Provisions Créances Adhérents Litigieux & Radiés	965 257 901		965 257 901	408 430 751
• Dotations Provisions Créances Rentes Viagères	17 291 356		17 291 356	-
3 RESULTAT DES OPERATIONS TECHNIQUES (1-2)	2 202 532 258		2 202 532 258	2 060 207 743
4 PRODUITS DES PLACEMENTS	3 388 591 633		3 388 591 633	2 765 835 966
Revenus de valeurs Mobilières	923 335 733		923 335 733	700 130 305
Profit sur réalisation Valeurs Mobilières	2 313 703 703		2 313 703 703	1 615 862 719
Gain de change	272 376		272 376	453 785
Intérêts et autres produits de placements	36 896 202		36 896 202	119 467 427
• Intérêts Fonds de dépôt	35 195 432		35 195 432	117 552 527
• Intérêts prêts personnel	331 213		331 213	545 343
• Revenus locatifs	1 369 557		1 369 557	1 369 557
Reprise sur charges de placements	114 383 619		114 383 619	329 921 730
• Reprise sur provisions loyers Immeuble	-		-	-
• Reprise sur provisions de titres	114 383 619		114 383 619	329 921 730
• Reprise sur provisions pour perte de changes	-		-	-
5 CHARGES DES PLACEMENTS	721 557 418		721 557 418	690 074 191
Droits de garde sur Titres	4 123 013		4 123 013	4 226 314
Frais sur Opération Titres	18 762 805		18 762 805	15 402 341
Pertes de changes	153 178		153 178	1 206 530
Pertes sur réalisation Valeurs Mobilières	309 150 508		309 150 508	390 419 210
Frais de gestion patrimoine immobilier	158 818		158 818	261 334
Retenues à la source sur portefeuille	15 350 084		15 350 084	7 997 874
Dotations sur placement	373 859 012		373 859 012	270 560 588
• Dotations provisions dépréciation des titres	373 389 733		373 389 733	270 091 309
• Dotations provisions Créances loyer	469 279		469 279	469 279
• Dotation provisions pour perte de changes	-		-	-
6 RESULTAT FINANCIER (4-5)	2 667 034 216		2 667 034 216	2 075 761 775
7 CHARGES TECHNIQUES D'EXPLOITATION	93 641 692		93 641 692	93 434 060
Achats consommés de matières et fournitures	4 938 069		4 938 069	4 614 844
Autres charges externes	21 480 402		21 480 402	20 564 304
Charges de personnel	51 998 285		51 998 285	53 857 101
Dotation amortissements des immobilisations	15 224 936		15 224 936	14 397 811
8 PRODUITS DE GESTION NON COURANTS	417 628		417 628	1 620 795
Produits de cessions d'immobilisations	-		-	-
Autres produits non courants	2 416		2 416	1 565 961
Reprises non courantes, transfert de charges	415 213		415 213	54 834
9 CHARGES DE GESTION NON COURANTES	52 518 764		52 518 764	778 525
Valeurs nettes d'amortissements des Immobilisations cédées	-		-	-
Autres charges non courantes	52 122 448		52 122 448	394 019
Dotations non courantes	396 316		396 316	384 505
10 RESULTAT DE GESTION NON COURANT (8-9)	52 101 136		52 101 136	842 270
Resultat de gestion (3+6-7+10)	4 723 823 645		4 723 823 645	4 043 377 728
11 DOTATION À LA RESERVE DE PRÉVOYANCE	4 723 823 645		4 723 823 645	4 043 377 728
12 RESULTAT NET DE GESTION	-		-	-

Bilan actuariel 2016

Préambule :

Le présent bilan actuariel 2016 expose l'état du régime à la fin de l'exercice 2016, c'est-à-dire quatorze ans après la prise d'effet de la réforme entérinée par l'AGE du 12 mars 2003.

Cette réforme a consacré la « répartition provisionnée » comme mode de gestion technique et financière du régime.

La gestion en répartition provisionnée nécessite que la situation du régime soit analysée régulièrement afin de s'assurer que la pérennité du régime est acquise sur des horizons glissants d'au moins 60 années.

Il a été décidé pour la CIMR de mener ces analyses annuellement et c'est dans cet esprit que les bilans actuariels annuels depuis 2002 avaient été menés.

Des études ont été réalisées en 2016 et 2017 pour actualiser les hypothèses prises en compte dans l'élaboration du bilan actuariel. Elles concernent notamment les changements introduits suite à l'actualisation des Statuts et Règlement Général de Retraite de la CIMR, en l'occurrence, l'introduction de nouvelles prestations (octroi des frais funéraires et versement d'un capital au décès d'un affilié avant la liquidation de sa pension), l'actualisation des coefficients actuariels d'achat de points, d'option de rachat, d'anticipation et de prorogation ainsi que la suppression des remboursements des cotisations salariales, conformément aux dispositions légales.

La table de mortalité retenue pour l'élaboration du bilan actuariel 2016 est la table d'expérience CIMR avec une espérance de vie de 25,7 années à l'âge de 60 ans et une dérive de mortalité d'un trimestre par an.

Le bilan actuariel 2016 montre, comme ceux réalisés annuellement à partir de 2002, que le régime reste pérenne, mais que cette pérennité ne s'affirmera dans le temps qu'au prix d'une augmentation régulière du nombre des actifs cotisants et d'un rendement adéquat du portefeuille financier. De même, l'évolution constatée dans l'espérance de vie incite à une grande vigilance dans le suivi du régime et au renforcement de ses réserves.

Par ailleurs, les tests réalisés sur le bilan actuariel 2016 conduisent à confirmer la grande sensibilité du régime à certaines hypothèses, du fait notamment de la couverture limitée des engagements par des actifs représentatifs.

Valorisation des engagements

Fonds retenu en valeur comptable et rendement à 6%

Les principales hypothèses du scénario de référence retenu pour les études actuarielles sont décrites à la section 2 et détaillées dans le Cahier d'Hypothèses Actuarielles. Elles respectent les dispositions de la réforme.

La valeur actuelle probable (VAP) des prestations s'élève à :

En Mds DH	Groupe Ouvert	Groupe Semi Fermé (a)	Groupe Fermé
Retraités et ayants cause	41,1	41,1	41,1
Actifs et ayants droit	266,3	131,3	61,1
Total	307,4	172,4	102,2

Cette valeur actuelle probable se répartit en fonction des droits acquis et des droits futurs de la façon suivante :

En Mds DH	Groupe Ouvert	Groupe Semi Fermé	Groupe Fermé
Droits acquis(b)	102,2	102,2	102,2
Droits futurs	205,2	70,2	0,0
Total	307,4	172,4	102,2

La valeur actuelle probable des ressources s'élève à :

En Mds DH	Groupe Ouvert	Groupe Semi Fermé	Groupe Fermé
VAP des ressources	240,2	70,9	0,0

La réserve de prévoyance (calculée comme étant la valeur comptable du fonds de prévoyance) est évaluée à :

En Mds DH	Groupe Ouvert	Groupe Semi Fermé	Groupe Fermé
Réserve de prévoyance	44,8	44,8	44,8

La valeur actuelle totale des ressources est donc évaluée à :

En Mds DH	Groupe Ouvert	Groupe Semi Fermé	Groupe Fermé
VAP total ressources	285,0	115,7	44,8

L'engagement net, non couvert par des cotisations futures ni par le fonds existant, s'élève à :

En Mds DH	Groupe Ouvert	Groupe Semi Fermé	Groupe Fermé
Engagement net non couvert	22,4	56,8	57,5

Le taux de préfinancement (ratio de la valeur actuelle probable du total des ressources sur la valeur actuelle probable des prestations) et le taux de couverture (ratio de la valeur de la Réserve de Prévoyance sur la valeur actuelle probable des droits acquis) s'élèvent à :

En Mds DH	Groupe Ouvert	Groupe Semi Fermé	Groupe Fermé
Taux de préfinancement	92,7%	67,1%	43,8%
Taux de couverture	43,8%	43,8%	43,8%

(a) VAP des flux (prestations ou cotisations) en groupe semi-fermé : représente la valeur actuelle des flux financiers probables de la population actuelle des actifs et retraités (hors nouveaux entrants). Ces flux intègrent les droits passés et les droits futurs.
(b) Droits acquis : VAP des flux (prestations ou cotisations) financiers probables de la population actuelle des actifs et retraités en groupe fermé (hors nouveaux entrants). Ces flux intègrent uniquement les droits passés.

Ajustements paramétriques des principales hypothèses actuarielles à fin 2016

Les hypothèses actuarielles retenues dans les études actuarielles sont résumées ci-dessous.

Hypothèses	Valeurs retenues pour les nouvelles projections
Taux de rendement financier/Taux d'actualisation	6%
Profil carrière des actifs	6%
Evolution annuelle du salaire des nouveaux entrants	4%
Evolution annuelle des actifs	0,5%
Table de mortalité	PF 60/64 avec une espérance de vie de 25,7 ans à 60 ans et une dérive de 1 trimestre /an
Evolution annuelle du Salaire de Référence	4%
Evolution annuelle de la Valeur du Point à la Liquidation	4%
Evolution annuelle de la Valeur du Point en Service	1%
Taux garanti sur le capital CIMR	3,25% + 0,25%
Montant de la Réserve de Prévoyance	44,8 Mds
Evolution des adhésions individuelles	2500 nouvelles adhésions
Contributions forfaitaires mensuelles	1000
Evolution de la contribution forfaitaire	4% par an

Les principales hypothèses de base du bilan 2016 ont été maintenues, notamment le taux de rendement financier, les évolutions des effectifs, salaires moyens et valeurs du point. Les hypothèses modifiées sont celles qui ont accompagné le changement statutaires (nouvelles prestations : capital au décès d'un affilié célibataire et frais funéraires ; actualisation des coefficients d'anticipation et de prorogation) ainsi que l'actualisation de l'impact des points maladie, orphelins et de la charge des points rachetés.

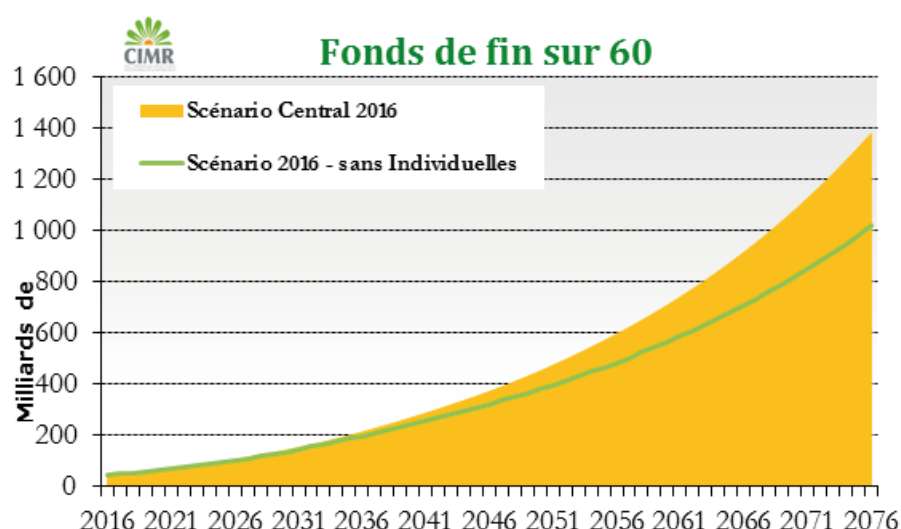
Profil de la réserve de prévoyance

Le principe de pérennité suppose que le profil de la réserve de prévoyance doit satisfaire deux conditions :

- Les valeurs du fonds ne doivent jamais être négatives,
- La tendance de variation du fonds doit être positive en fin de projection.

Profil du fonds au 31/12/2016

Le fonds projeté en 2016 est présenté ci-dessous :



Le graphe montre que les deux principes de pérennité sont respectés puisque le fonds est toujours positif avec une tendance ascendante en fin de projection. L'intégration des adhésions individuelles confirme l'importance de l'impact démographique et de la dépendance du régime à une évolution soutenue des effectifs.

Tests de sensibilité

Conformément aux prescriptions comptables internationales et dans un souci de clarté, une analyse de la sensibilité du profil du fonds en fonction de certaines variations d'hypothèses actuarielles a été effectuée.

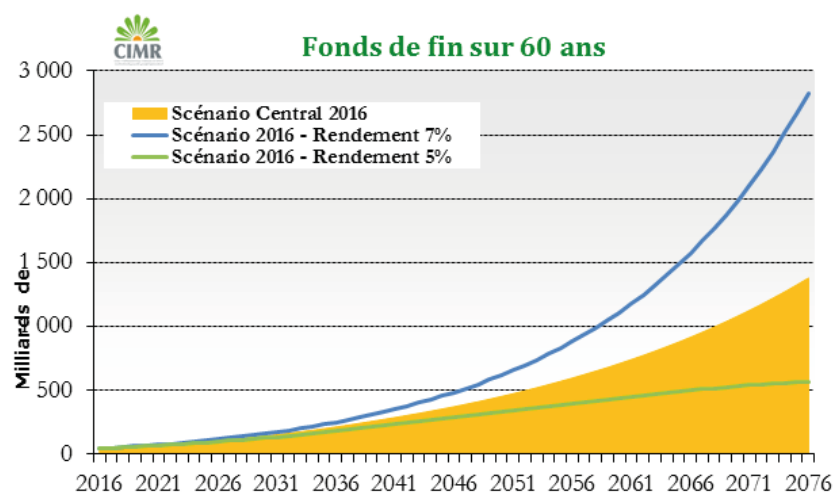
Taux de placement

Les tests proposés prennent en compte une variation des taux de placement de +1% et de -1%. Le taux d'actualisation varie de la même façon.

Variation du taux de préfinancement et du taux de couverture

Groupe Ouvert	Rendement 6%	Rendement 5%	Rendement 7%
Taux de préfinancement	92,7%	77,8%	107,6%
Taux de couverture	43,8%	37,0%	51,0%

Variation du profil de la Réserve de Prévoyance

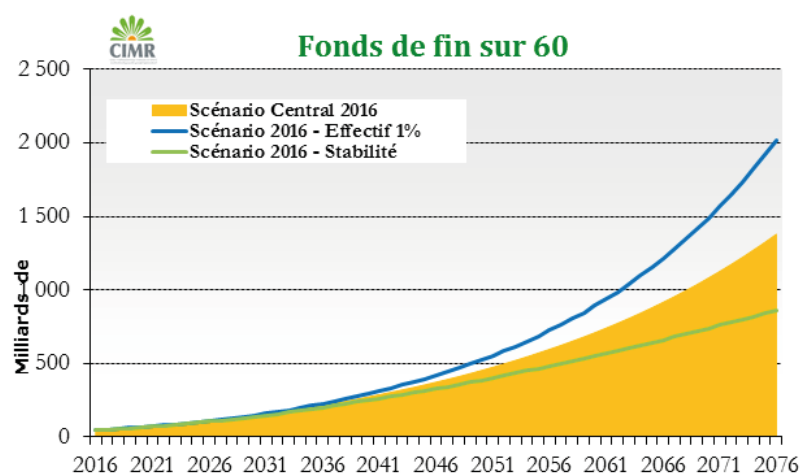


Le test montre que même avec un taux de 5%, les critères de pérennité sont respectés.

Croissance démographique

Les tests proposés prennent en compte un taux d'évolution des actifs de 1% et une stabilité des effectifs au lieu de 0,5 % par an.

Variation du profil de la Réserve de Prévoyance



Le graphe montre, une fois de plus, la nécessité d'une augmentation régulière du nombre des actifs cotisants ou d'accéder à un statut qui lui permette de rallier dans l'avenir toutes les entreprises non adhérentes.

AUDIT ET CERTIFICATIONS 2016

Rapport général des commissaires aux comptes - exercice du 1er janvier au 31 décembre 2016



47, rue Allal Ben Abdellah
Casablanca
Maroc



101 Boulevard Abdelmoumen
Casablanca
Maroc

Aux Adhérents de la
**Caisse Interprofessionnelle
Marocaine de Retraite (CIMR)**
Casablanca

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2016**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 21 mai 2015, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la CIMR, comprenant le bilan, le compte de produits et charges et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016. Ces états de synthèse font ressortir un montant de réserve de prévoyance de MAD 44.728.243.053,27 dont une réserve de l'exercice de MAD 4.723.823.645,48.

Responsabilité de la direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalies significatives, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la CIMR au 31 décembre 2016 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par les statuts et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux adhérents avec les états de synthèse de la Caisse.

Casablanca, le 16 mars 2017

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

Faïçal MEKOUAR
Associé

FIDAROC GRANT THORNTON
Membre du Réseau Grant Thornton (SD)
47, Rue Hassan II - Casablanca
Tél : 0522 54 84 00 - Fax : 05 22 29 66 70

MAZARS AUDIT ET CONSEIL

Adnane LOUKILI
Associé

MAZARS AUDIT ET CONSEIL
101, Bd. Abdelmoumen
20 360 CASABLANCA
Tél : 0522 423 423 (L.G.)
Fax : 0522 423 400

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 15 des statuts de la CIMR – exercice du 1er janvier au 31 décembre 2016



47, rue Allal Ben Abdellah
Casablanca
Maroc



101, Boulevard Abdelmoumen
Casablanca
Maroc

Aux Adhérents de la
**Caisse Interprofessionnelle
Marocaine de Retraite (CIMR)**
Casablanca

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS VISÉES A L'ARTICLE 15 DES STATUTS DE LA CIMR

EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2016

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la CIMR, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions de l'article 15 des statuts.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées par le président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les statuts, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions conclues au cours de l'exercice 2016 :

1.1. Conventions préalablement autorisées par votre conseil d'administration

1.1.1. Acquisition par la CIMR des actions de la société «INFRA MAROC CAPITAL» auprès de la BCP :

- **Personnes concernées :**
 - M. Mohamed BENCHAAABOUN en sa qualité de Président Directeur Général de la Banque Centrale Populaire, actionnaire de la société Infra Maroc Capital. M. Mohamed BENCHAAABOUN est également Administrateur de la CIMR.
 - M. Khalid CHEDDADI, Président Directeur Général de la CIMR.
- **Nature et objet de la convention :** Acquisition de 57.022 actions du capital de la société Infra Maroc Capital. Ces actions ont été acquises au prix de 8.768,50 MAD par action chacune.
- **Date de l'opération :** Protocole d'investissement du 10.06.2016.
- **Montant comptabilisé à l'actif :** 500.000 KMAD.

- Montant décaissé au cours de l'exercice au titre de l'acquisition : 500.000 KMAD.
- 1.2. *Conventions non préalablement soumises à votre conseil d'administration*
- 1.2.1. Convention écrite d'avances en compte courant rémunérées, accordées par la CIMR à la société CIMR Foncia, détenue à 100%.
- Personnes concernées : La société CIMR Foncia en tant que filiale détenue à 100% par la CIMR
 - Nature et objet de la convention : La convention est relative à une avance en compte courant consentie par la CIMR à la société CIMR Foncia
 - Date de la convention : 01/01/2016
 - Conditions de rémunération : Cette convention prévoit la rémunération de l'avance en compte courant octroyée au taux maximum des intérêts déductibles des comptes courants créditeurs d'associés, arrêté, annuellement, par le Ministre chargé des finances. Les intérêts sont arrêtés annuellement et capitalisés en compte courant associés. Au 31/12/2016 ce taux est fixé à 2,53% annuel HT.
 - Solde des avances en comptes courants au 31 décembre 2016 : 10,5 KMAD
 - Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice : Néant
 - Sommes reçues au titre de l'exercice : Néant.
2. Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice
- 2.1. Convention écrite d'avances en compte courant, rémunérées, accordées par la CIMR à la société Larbel, détenue à 100%.
- Personnes concernées : La société Larbel en tant que filiale détenue à 100% par la CIMR
 - Nature et objet de la convention : La convention est relative à une avance en compte courant consentie par la CIMR à la société Larbel
 - Date de la convention : 31/12/2012 et avenant en date du 01/01/2016
 - Conditions de rémunération : L'avenant à cette convention prévoit la rémunération de l'avance en compte courant octroyée à la société Larbel au taux maximum des intérêts déductibles des comptes courants créditeurs d'associés, arrêté, annuellement, par le Ministre chargé des finances. Les intérêts sont arrêtés annuellement et capitalisés en compte courant associés. Au 31/12/2016 ce taux est fixé à 2,53% annuel HT
 - Solde des avances en comptes courants au 31 décembre 2016 : 133.681,31 KMAD
 - Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice : 3.075,93KMAD
 - Sommes reçues au titre de l'exercice : Néant.

2.2. Convention écrite d'avances en compte courant, rémunérées, accordées par la CIMR à la société Ramical, détenue à 100%.

- Personnes concernées : La société Ramical en tant que filiale détenue à 100% par la CIMR
- Nature et objet de la convention : La convention est relative à une avance en compte courant consentie par la CIMR à la société Ramical
- Date de la convention : 17/07/2012 et avenants en date du 28/11/2012 et 31/03/2015
- Conditions de rémunération : Le dernier avenant à cette convention signé au 31/03/2015 prévoit la rémunération de l'avance en compte courant octroyée à la société Ramical au taux de 2,97% annuel HT.
- Solde des avances en comptes courants au 31 décembre 2016 : 260.503,63 KMAD
- Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice : Néant
- Sommes reçues au titre de l'exercice : Néant.

2.3. Convention écrite d'avances en compte courant, rémunérées, accordées par la CIMR à la société Pasteur, détenue à 100%.

- Personnes concernées : La société Pasteur en tant que filiale détenue à 100% par la CIMR
- Nature et objet de la convention : La convention est relative à une avance en compte courant consentie par la CIMR à la société Pasteur
- Date de la convention : 31/12/2012 et avenant en date du 01/01/2016
- Conditions de rémunération : L'avenant à cette convention prévoit la rémunération de l'avance en compte courant octroyée à la société Pasteur au taux maximum des intérêts déductibles des comptes courants créditeurs d'associés, arrêté, annuellement, par le Ministre chargé des finances. Les intérêts sont arrêtés annuellement et capitalisés en compte courant associés. Au 31/12/2016, ce taux est fixé à 2,53% annuel HT
- Solde des avances en comptes courants au 31 décembre 2016 : 32.207,11 KMAD
- Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice : 730,28 KMAD
- Sommes reçues au titre de l'exercice : Néant.

2.4. Convention écrite d'avances en compte courant, rémunérées, accordées par la CIMR à la société Ranila, détenue à 100%.

- Personnes concernées : La société Ranila en tant que filiale détenue à 100% par la CIMR
- Nature et objet de la convention : La convention est relative à une avance en compte courant consentie par la CIMR à la société Ranila
- Date de la convention : 31/12/2012 et avenant en date du 01/01/2016

- **Conditions de rémunération** : L'avenant à cette convention prévoit la rémunération de l'avance en compte courant octroyée à la société Ranila au taux maximum des intérêts déductibles des comptes courants créditeurs d'associés, arrêté, annuellement, par le Ministre chargé des finances. Les intérêts sont arrêtés annuellement et capitalisés en compte courant associés. Au 31/12/2016, ce taux est fixé à 2,53% annuel HT.
 - **Solde des avances en comptes courants au 31 décembre 2016** : 1.028,74 KMAD
 - **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice** : 21,68 KMAD
 - **Sommes reçues au titre de l'exercice** : Néant.
- 2.5. **Convention écrite d'avances en compte courant, rémunérées, accordées par la CIMR à la société Nejma, détenue à 100%.**
- **Personnes concernées** : La société Nejma en tant que filiale détenue à 100% par la CIMR
 - **Nature et objet de la convention** : La convention est relative à une avance en compte courant consentie par la CIMR à la société Nejma
 - **Date de la convention** : 31/12/2012 et avenant en date du 01/01/2016
 - **Conditions de rémunération** : L'avenant à cette convention prévoit la rémunération de l'avance en compte courant octroyée à la société Nejma au taux maximum des intérêts déductibles des comptes courants créditeurs d'associés, arrêté, annuellement, par le Ministre chargé des finances. Les intérêts sont arrêtés annuellement et capitalisés en compte courant associés. Au 31/12/2016 ce taux est fixé à 2,53% annuel HT
 - **Solde des avances en comptes courants au 31 décembre 2016** : 696,96 KMAD
 - **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice** : 13,85 KMAD
 - **Sommes reçues au titre de l'exercice** : Néant.

Casablanca, le 16 mars 2017

Les Commissaires aux Comptes

Fidaroc Grant Thornton

FIDAROC GRANT THORNTON
Membre du Réseau Grant Thornton (GUT)
47, Rue de l'Indépendance - Casablanca
Tél : 0522 54 41 05 Fax : 05 22 43 96 70

Faïçal MEKOUAR
Associé

Mazars Audit et Conseil

MAZARS AUDIT ET CONSEIL
101, Bd. Abdelmoumen
20 360 CASABLANCA
Tél : 0522 423 423 IL 131
Fax : 05 22 423 423

Adnane LOUKILI
Associé

Rapport de l'Actuaire Indépendant



Grant Thornton

L'instinct de la croissance™

Monsieur Khalid CHEDDADI
Président Directeur Général
CIMR
100, Boulevard Abdelmoumen
20340 Casablanca
MAROC

Casablanca, le 28 février 2017

Objet : Attestation de certification du bilan actuariel de 2016

Monsieur le Président Directeur Général,

Le présent courrier vient vous rendre compte de la mission de certification du bilan actuariel de 2016 de la CIMR conduite sur février 2017.

Nous avons audité, sur pièce et sur place, l'ensemble du processus d'élaboration du bilan actuariel. Les traitements des données et les calculs d'audit ont été effectués avec nos outils Grant Thornton.

Sur la base de nos travaux, nous certifions le bilan actuariel de la CIMR, réalisé selon la procédure élaborée par la Caisse. En effet, nous avons examiné le cahier des procédures, le cahier technique du régime, la qualité des données, le cahier des hypothèses actuarielles, le paramétrage des outils et le calcul des indicateurs de pérennité. Par conséquent, nous validons les résultats des projections financières et démographiques ainsi que les résultats de l'analyse prospective du régime de la CIMR.

Fait à Casablanca, pour valoir ce que de droit,

Jérôme SANDER
Actuaire Associé

Grant Thornton Risk Management
Société par actions simplifiée
Au capital de 40 000 €
RCS Nanterre 429 429 087
29 rue du Port - 92200 Neuilly-sur-Seine
Tel. : 01 41 25 85 85

Jamal HARMOUCH
Directeur Actuariat

GRANT THORNTON CO
Membre du Réseau Grant Thornton
International
47, Rue Ben Achraf - Casablanca
Tél: 0522 54 58 88 - Fax: 05 22 24 65 11

RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie dans le cadre des articles 18 à 25 des statuts, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, des comptes de l'exercice 2016 ainsi que du rapport des commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos au 31/12/2016, les approuve dans tous leurs termes et donne quitus au Conseil d'Administration de sa gestion pour l'exercice 2016.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 15 des statuts, les approuve et ratifie lesdites conventions.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance des conclusions du Bilan Actuariel réalisé au titre de l'exercice 2016, décide sur proposition du Conseil d'Administration, de maintenir les paramètres techniques du régime pour l'exercice 2017, à leurs niveaux fixés par la réforme 2003.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, ratifie la cooptation en qualité d'Administrateur pour une période de quatre ans, décidée lors de la réunion du Conseil d'Administration le 02 février 2017, de Monsieur :

- Amin ABRAK représentant la SONASID

Son mandat expirera le jour de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire délibérant dans le cadre de l'article 84 de la loi 64-12 et de l'article 26 des statuts, adopte la nouvelle rédaction des Bulletins d'Adhésion – Adhérent de groupe agissant pour le compte de membres non-salariés (Type 2), Adhérent de groupe personne physique employant du personnel salarié (Type 3) et Adhérent Individuel (Type 4) ainsi que du Bulletin d'Affiliation, tels qu'ils sont annexés au procès-verbal de l'assemblée.

SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, délibérant dans le cadre de l'article 84 de la loi 64-12 et de l'article 26 des Statuts, adopte les modifications suivantes apportées aux articles 7,8 et 29 du Règlement Général de Retraite de la CIMR :

- Le 4ème alinéa de l'article 7 est modifié comme suit : « Les Contributions patronales et salariales ainsi que la Contribution compensatrice de radiation le cas échéant, doivent être réglées dans les 45 jours suivant la date d'échéance des Contributions ou de notification de la Radiation. Dans le cas où un règlement par chèque serait accepté, celui-ci doit être barré, non endossable et libellé au nom de la CIMR. »
- Le premier alinéa de l'article 8 est modifié comme suit : « Les Contributions Forfaitaires dues par les Adhérents de groupe agissant pour le compte de membres non-salariés, des Adhérents de groupe personnes physiques employant du personnel salarié ainsi que celles dues par les Adhérents individuels, dont le montant ou le mode de détermination figurent sur le Bulletin d'Adhésion, sont réglées à la CIMR selon les modalités figurant sur ce Bulletin. L'Adhérent a la faculté de modifier ces montants à tout moment dans les limites et les conditions fixées par la CIMR. »
- L'article 29 est modifié comme suit : « Les Allocations de retraite et autres sommes dues à tout bénéficiaire, échues et non encaissées dans un délai de 5 ans, sont prescrites annuellement au profit de la CIMR. »

SEPTIÈME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original d'une expédition, d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal pour accomplir les formalités prévues par la loi.



LA RETRAITE DU SECTEUR PRIVÉ

Agences Casablanca

Agence Centrale
Résidence Sara, Angle rue Mohamed
El Fidouzi et rue des hôpitaux - Casablanca
Tél : 05 20 46 08 15/16
Fax : 05 22 99 01 85

Agence Régionale
Boulevard Mohamed V,
Résidence Acacia, N°650 - Casablanca

Agence Agadir

Avenue Hassan II,
Résidence Borj Dlalate - Agadir
Tél : 05 25 07 02 70/71
Fax : 05 28 84 47 01

Agence Fès

Arrondissement Agdal,
Boulevard des FAR, Résidence Houda - Fès
Tél : 05 32 02 02 44
Fax : 05 35 94 13 47

Agence Marrakech

Arrondissement Guéliz, Boulevard Prince
Moulay Abdellah, Menara, 15. Yasmine
Majorelle - Marrakech
Tél : 05 24 43 69 06/20
Fax : 05 24 43 68 74

Agence Tanger

8, Complexe Commercial ABI DARDAE
I. ASSILI MA. 6 & 7 - Tanger
Tél : 05 31 06 18 85

Agence Meknès

Rue Pasteur N°3, Résidence
Pasteur, 1er étage - Meknès
Tél : 05 35 51 31 79
Fax : 05 35 51 31 55

Agence Oujda

Angle du Boulevard Idriss Alkbar
et de la rue Chefchaouen, 2ème étage
plateau n°11 - Oujda
Tél : 05 32 11 06 00

Agence de Safi

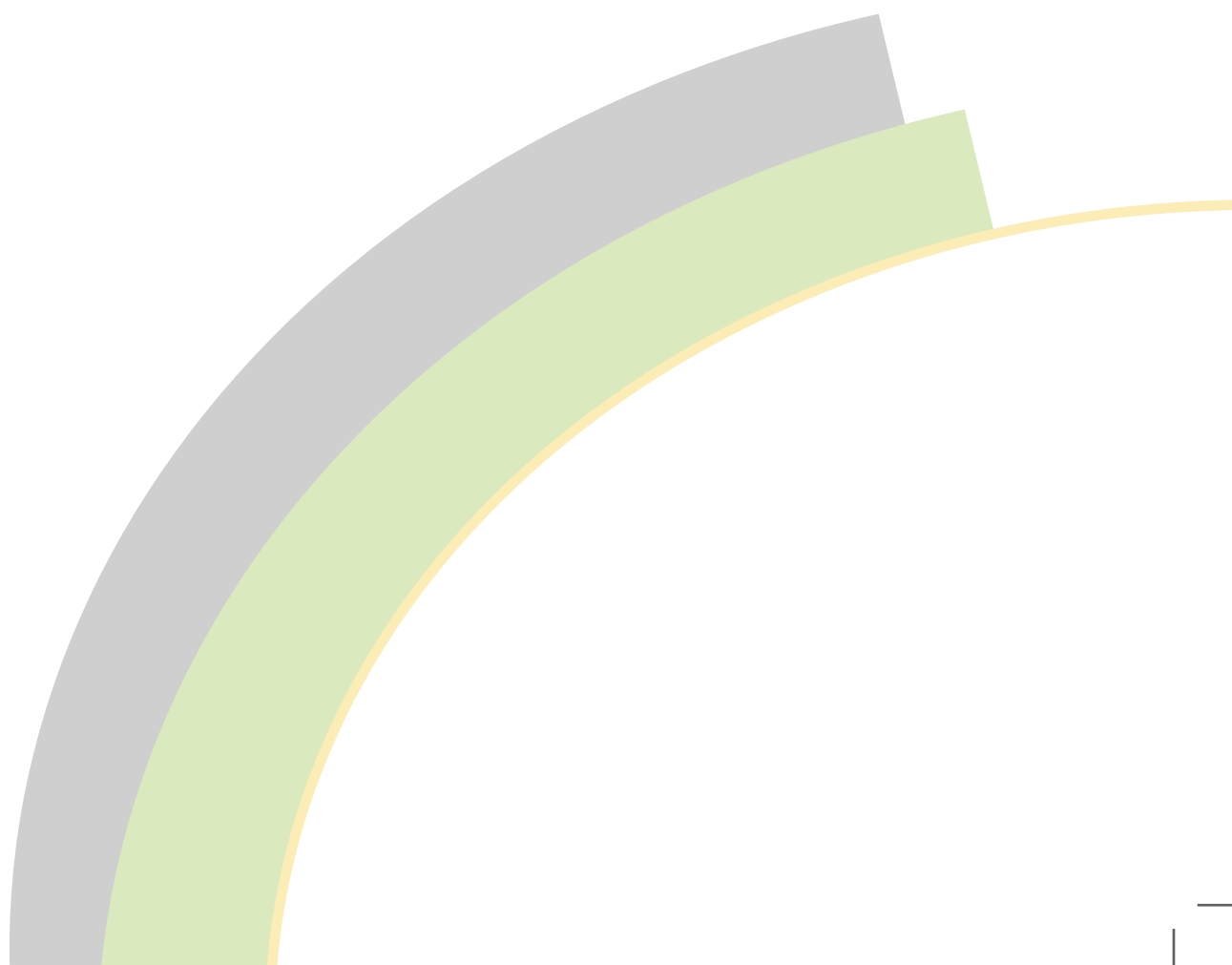
Résidence Mimouna 4, 1er étage,
Quartier jrifat - Safi
Tél : 05 24 62 93 11/02
Fax : 05 24 62 93 04

Agence Tétouan

Avenue Hassan II,
Résidence de la Colombe, bloc A n°8,
1er étage - Tétouan
Tél : 05 31 06 17 30/31
Fax : 05 31 06 17 33

Agence Rabat

Avenue Hassan II, Imm. F 479,
Résidence Ahssan Dar 2, Agdal Riad - Rabat
Tél : 05 37 69 07 00
Fax : 05 37 23 07 99





LA RETRAITE DU SECTEUR PRIVÉ

100, boulevard Abdelmoumen 20340 Casablanca
Tel : 05 22 42 47 00 - Fax : 05 22 25 14 85
www.cimr.ma